



**BRIX'AIR**

Parc éolien à Devrouze, Diconne et Villegaudin  
en Bresse

Bilan de la consultation citoyenne  
du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022  
réalisé par



# Sommaire

Préambule et introduction .....	3
Les moyens d'information et de consultation .....	6
Une information diffusée sur un territoire de près de 10 000 habitants	
Un dossier pédagogique détaillé et accessible au plus grand nombre	
Quatre modes de participation complémentaires	
Les résultats de la consultation .....	11
Notes méthodologiques	
Les modes de participation	
Une participation modérée et très localisée	
Une forte mobilisation de l'opposition au projet	
Les thématiques abordées	
Verbatim des thématiques communes abordées	
Conclusion .....	19
Annexes .....	22

# Préambule et introduction

## La consultation n'est pas comparable à un vote et ne peut être analysée de la même manière

Les participants et participantes ont donné leurs informations personnelles de manière libre :

- La consultation n'a pas été limitée à la liste électorale des communes;
- Aucune limite d'âge : les participants et participantes ont pu s'exprimer sans critère d'âge;
- Les données n'ont pas été filtrées : tous les avis exprimés ont été pris en compte à part entière sans contrôle de l'identité des participants.

Les informations demandées pour participer étaient :

- Le nom
- Le prénom
- L'adresse postale
- La résidence principale ou secondaire
- L'adresse email

# Introduction

## La consultation citoyenne

Les communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin ont évoqué leur souhait de permettre à leurs habitants de s'exprimer sur le projet éolien Brix'air. Pour satisfaire cette demande, CNR a mandaté l'agence de concertation Quelia pour organiser une consultation. Quelia a organisé la consultation en collaboration avec CNR, et les communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin.

Cette consultation s'est étendue sur 1 mois et comprend :

- L'information auprès des habitants et des communes
- Le recueil des avis, matérialisé et dématérialisé

CNR a réalisé un dossier pédagogique regroupant les éléments essentiels du projet éolien, permettant ainsi au public de participer en s'informant au préalable.

## Le bilan de la consultation

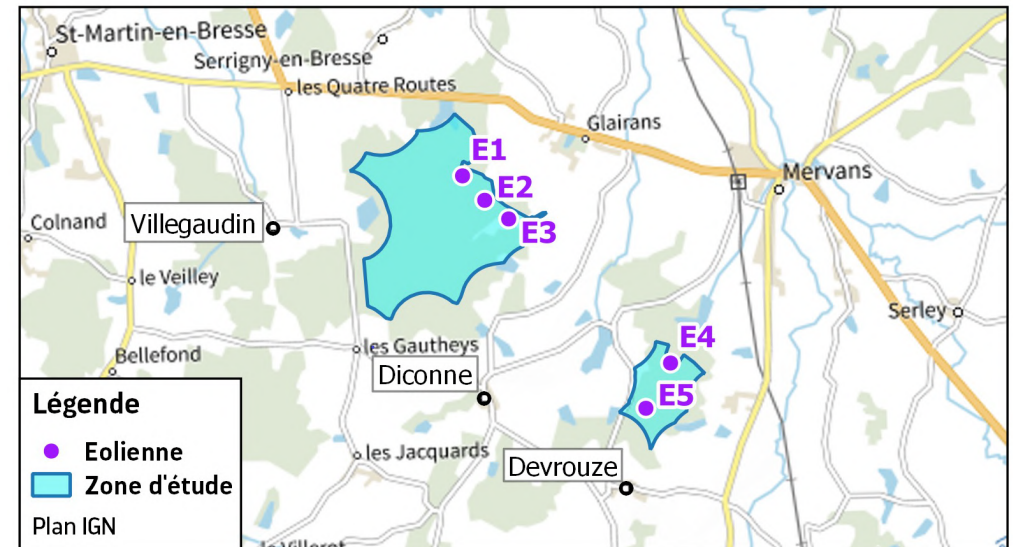
Ce document, rédigé par l'agence Quelia, présente l'ensemble des moyens mis en place par CNR et les mairies pour informer et permettre la participation à la consultation, ainsi que les résultats et les enseignements de la consultation.

Ce bilan est disponible en ligne sur le site internet du parc éolien Brix'air

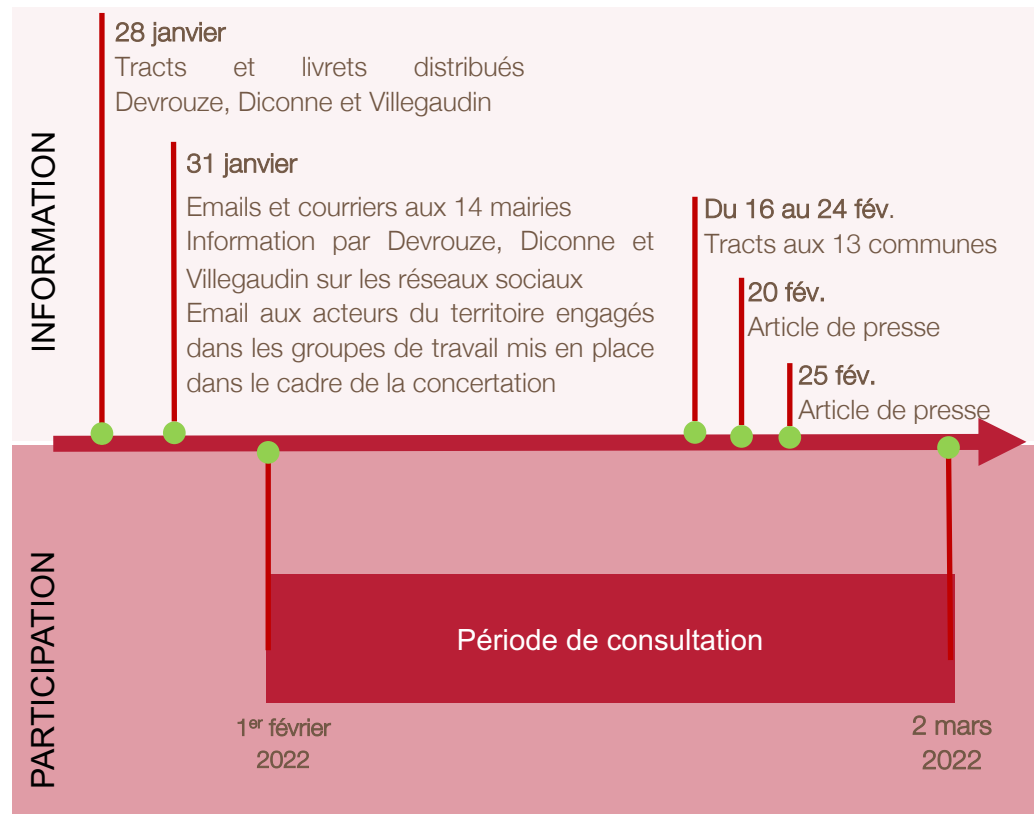
<https://www.eolien-brixair.fr/>

Et consultable en mairie de Devrouze, Diconne et Villegaudin .

## Le projet éolien Brix'air



Le projet de parc éolien « Brix'air » proposé par CNR consiste en l'implantation de 5 éoliennes dont 2 sur Devrouze, 1 sur Diconne et 2 sur Villegaudin.



### Le calendrier de la consultation

Projet éolien Brix'air à Devrouze, Diconne et Villegaudin – Bilan de la consultation – Du 1er février au 2 mars 2022

# Les moyens d'information et de consultation

# Une information diffusée sur un territoire de près de 10 000 habitants (1/2)

## Une information particulière sur 3 communes : Devrouze, Diconne et Villegaudin

Conjointement avec un tract (voir le paragraphe suivant), plus de 450 livrets ont été distribués le 28 janvier par les équipes municipales de Devrouze, Diconne et Villegaudin dans les boîtes aux lettres d'autant de foyers, représentant 900 habitants. Le livret d'information (annexe 1) réalisé par CNR présente le projet : variantes, localisation, photomontages, calendrier.

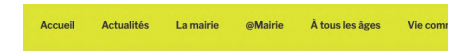
Devrouze et Diconne ont également communiqué auprès de leurs administrés via leurs sites internet et réseaux sociaux.



Livret d'information – Première et dernière page. Voir annexe 1 pour les 6 pages du livret.



Publication du 31 janvier sur la page Facebook de la mairie de Devrouze



ACCUEIL

**Bienvenue sur le Site de DICONNE**

**Mardi 1er Février 2022 : Comment participer à la consultation citoyenne du 1er au 2 Mars 2022 sur l'implantation des 5 éoliennes prévue sur DEVROUZE, DICONNE et VILLEGAUDIN.** [Implantation](#) . . . [Pour Participer](#) . . .

Publication du 1<sup>er</sup> février sur le site internet de la mairie de Diconne

## Un périmètre d'information étendu (14 communes)

CNR a tenu à informer la population sur une large zone de 14 communes à proximité du projet (liste des communes en annexe 2), représentant près de 5 500 foyers. Ce périmètre de consultation retenu est celui relatif à l'enquête publique, soit 6 km autour des futures installations.

Le 31 janvier 2022, les 14 communes ont reçu :

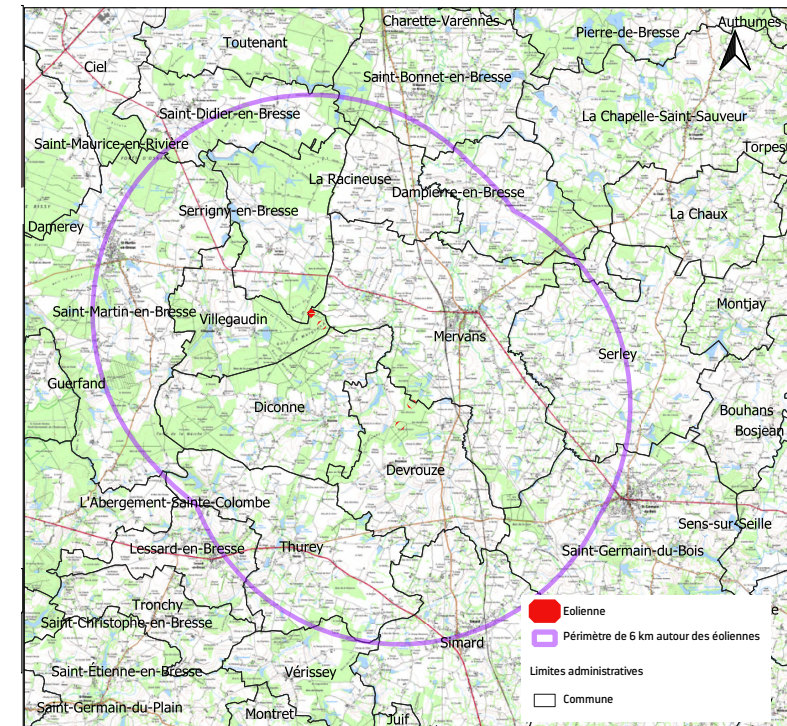
- Un email pour expliquer la démarche et les modalités de diffusion de l'information (annexe 3).
- Un « pack mairies » (annexe 4) avec un courrier (annexe 5) rappelant la démarche, 3 affiches (format A4 et A3) (annexes 6 et 7) et une trentaine de tracts pour mise à disposition dans les mairies (annexe 6).

Suite à cette information, la mairie de Serrigny-en-Bresse a indiqué ne pas souhaiter que la distribution de tracts se déroule sur son territoire et a donc été retirée de la distribution (annexe 8). De son côté, la mairie de Serley a souhaité des précisions sur le terme de « consultation citoyenne » et sur l'initiative de la consultation (annexe 9).

À partir du 16 février, les habitants de 13 communes (Serrigny-en-Bresse n'ayant pas fait l'objet de la distribution) ont reçu dans les boîtes aux lettres le tract ci-contre (annexe 6).



Tract diffusé à près de 6 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres (format A5) et affiches envoyées à 17 mairies (format A4 et A3)



Les 16 communes bénéficiaires de l'information relative à la consultation

# Une information diffusée sur un territoire de près de 10 000 habitants (2/2)

8

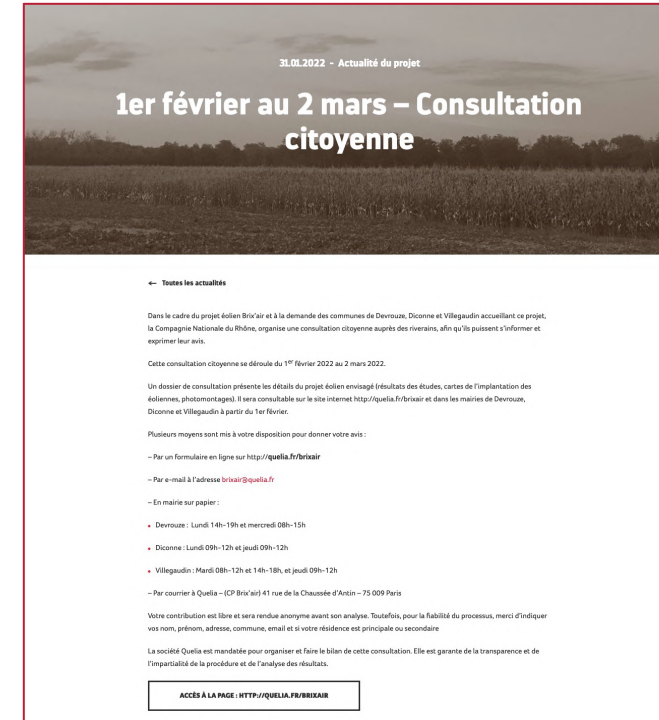
## Le site internet du projet <https://eolien-brixair.fr>

La veille du démarrage de la consultation, soit le 31 janvier 2022, une actualité a été mise en ligne sur le site internet du projet pour mettre en avant la démarche de consultation et inviter explicitement le public à participer.

## Un mailing auprès des acteurs du territoire engagés dans le groupe de travail

Le 31 janvier, un email de présentation de la démarche est adressé aux membres invités du groupe de travail des 6 juillet et 6 décembre 2021.

Cela représente près de 43 personnes et/ou organismes en lien avec le territoire (annexe 3) dont des associations environnementales, des représentants agricoles, des chasseurs, etc.



Capture écran du site internet <https://www.eolien-brixair.fr>

Presse écrite FRA

**le journal**  
de Saône-et-Loire

**L'INDÉPENDANT**  
du Louhannais et du Jura

## Une information complémentaire via la presse

La presse s'est faite relais de la consultation :

- Le journal de Saône-et-Loire a publié un article le 20 février 2022 en versions papier et numérique (annexe 10);
- Le journal l'Indépendant a publié un article papier le 25 février 2020 (annexe 10).



# Un dossier pédagogique, détaillé et accessible au plus grand nombre

## Le dossier de consultation disponible en ligne et en mairies

CNR a conçu un dossier de consultation détaillé de 88 pages consultable en mairies de Devrouze, Diconne et Villegaudin au format A3.

Le dossier était également téléchargeable pendant la consultation sur le site internet de la consultation <http://quelia.fr/brixair>

Un effort important a été fait pour rendre les thèmes abordés, parfois techniques, accessibles et pédagogiques pour tous.



Le dispositif en mairie de Devrouze



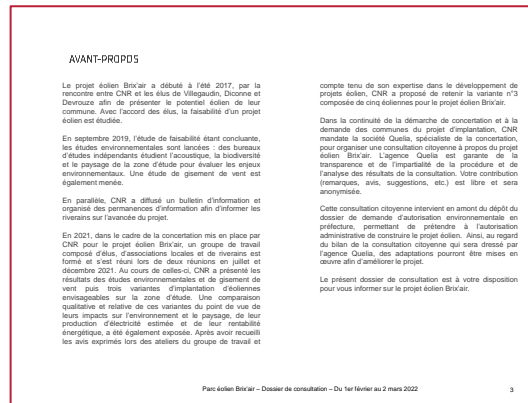
Le dispositif en mairie de Diconne

Le dossier permet de découvrir le projet en plusieurs parties :

- Un résumé du projet avec des données techniques, l'historique, les retombées économiques;
- Le développement du projet avec les résultats des études réalisées;
- Les variantes d'implantation et les photomontages;
- Une présentation du porteur du projet, CNR;
- Des données générales sur l'énergie éolienne
- Les réponses aux questions formulées lors des groupes de travail mis en place dans le cadre de la concertation autour du projet.



Page de couverture



Page 3 – Avant propos



Page 28 – Présentation des variantes d'implantation avec des photomontages

# Quatre modes de participation complémentaires



## Depuis le formulaire en ligne

Depuis le site internet <http://quelia.fr.brixair>, chaque internaute a accès au dossier de consultation et à un formulaire à remplir en ligne pour donner son avis sur le projet.

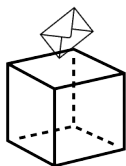
### La page internet de Quelia

Conformément au souhait des élus, la consultation est réalisée par l'agence de concertation Quelia. Par souci de cohérence et pour le respect de la neutralité de la procédure et de l'analyse, les contributions sont collectées via le site internet de Quelia, plutôt que par le site internet du projet.



## Par e-mail

Une adresse dédiée à la consultation a été créée : [brixair@quelia.fr](mailto:brixair@quelia.fr)



## En mairie

Un registre, accessible à tous en mairies de Devrouze, Diconne, et Villegaudin aux horaires d'ouverture, permet aux habitants du territoire de donner leur avis sur le projet. Le dossier de consultation est mis à disposition.



## Par courrier

Les personnes n'ayant pas accès à internet ont été invitées par le tract à adresser un courrier directement à l'agence de concertation : Quelia (CP Brix'air) – 41 rue de la Chaussée d'Antin 75 009 Paris

Les modalités de participation ont été conçues de manière à permettre à toutes les personnes le souhaitant de participer.

La page <http://quelia.fr.brixair> dédiée à la consultation avec un formulaire accessible du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022

# Les résultats de la consultation

# Notes méthodologiques

## Tous les avis pris en compte

**La consultation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022.**

La page internet dédiée à la consultation ayant été mise en ligne le 31 janvier en début d'après-midi, les avis ont été pris en compte à partir de cette date. : 6 avis ont en effet été reçus dès le 31 janvier.

Le formulaire a été laissé en ligne jusqu'au 9 mars pour permettre à toutes les personnes le souhaitant de participer. Seulement 3 avis ont été reçus lors de cette période.

Certains avis envoyés via le formulaire de la page internet ont été reçus vierges : les personnes ont été contactées le 8 mars et invitées à envoyer leur avis par retour d'email. Sur 9 personnes contactées, 2 avis ont été réceptionnés et pris en compte dans l'analyse des résultats.

En résumé, voici les avis réceptionnés :

- Le 31 janvier 2022 : 6 avis
- Entre le 1<sup>er</sup> février et le 2 mars 2022 : 399 avis
- Entre le 3 mars et le 11 mars 2022 : 5 avis

**Les données analysées proviennent des 410 avis réceptionnés.**

## L'anonymisation des avis

Les avis ont été regroupés et analysés de manière à ne compter qu'une seule fois les avis reçus d'une même personne. En effet, certaines personnes ont posté leur avis plusieurs fois. Au total 410 avis ont été reçus, émanant de 367 personnes différentes.

Les avis ont ensuite été anonymisés et identifiés par un numéro unique : le nom, prénom, l'adresse postale et l'adresse email ont été supprimées des données pour l'analyse.

Les données suivantes ont été analysées :

- Contenu de l'avis
- Commune de résidence
- Résidence principale ou secondaire

# La participation en chiffres

## Le formulaire en ligne : 1 600 visites de la page <http://quelia.fr/brixair>

La fréquentation de la page dédiée à la consultation est assez forte tout au long de la consultation : entre **210 et 438 visites par semaine**.

Au total, ce sont **774 visiteurs** uniques qui se sont rendus sur la page entre le 31 janvier et le 3 mars 2022.

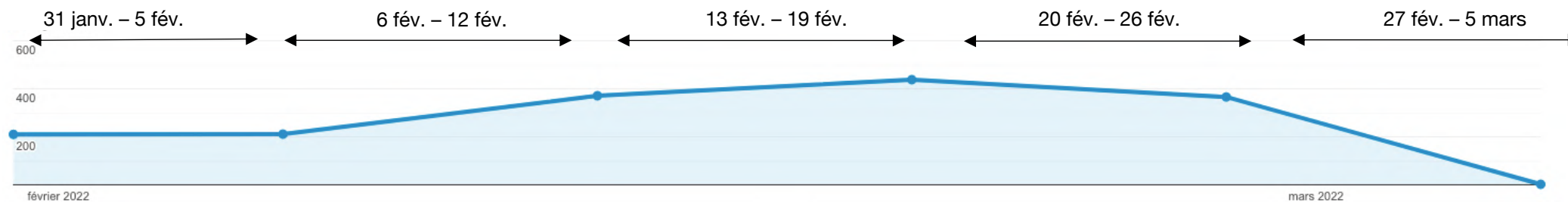
Cette participation est non négligeable, au regard de la population informée directement par tract (près de 6 000 foyers, soit environ 10 000 personnes)

et de la population concernée (environ 900 habitants sur Devrouze, Diconne et Villegaudin).

En comparaison au nombre de personnes ayant laissé un avis (364, voir page suivante), seuls **48% des visiteurs du site internet ont contribué à la consultation**.

Nombre de visites de la page	Nombre de visiteurs uniques	Temps moyen passé sur la page
1 598	774	3 min 40 secondes

Fréquentation de la page dédiée à la consultation entre le 31 janvier et le 3 mars



Fréquentation de la page dédiée à la consultation de la page <https://quelia.fr/brixair> en nombre de visiteurs par semaine

## 410 avis de 367 personnes



344 avis reçus via le formulaire en ligne



9 avis déposés en mairie



56 avis par email



1 avis reçu par courrier

# Une participation modérée et très localisée

**367 personnes ont participé sur près de 10 000 habitants informés**

Le taux de participation est inférieur à 4 % sur l'ensemble du territoire consulté. Les communes du périmètre de 6 km autour du projet (périmètre équivalent à celui d'une enquête publique) hors les trois communes d'implantation regroupent seulement 37 participants.

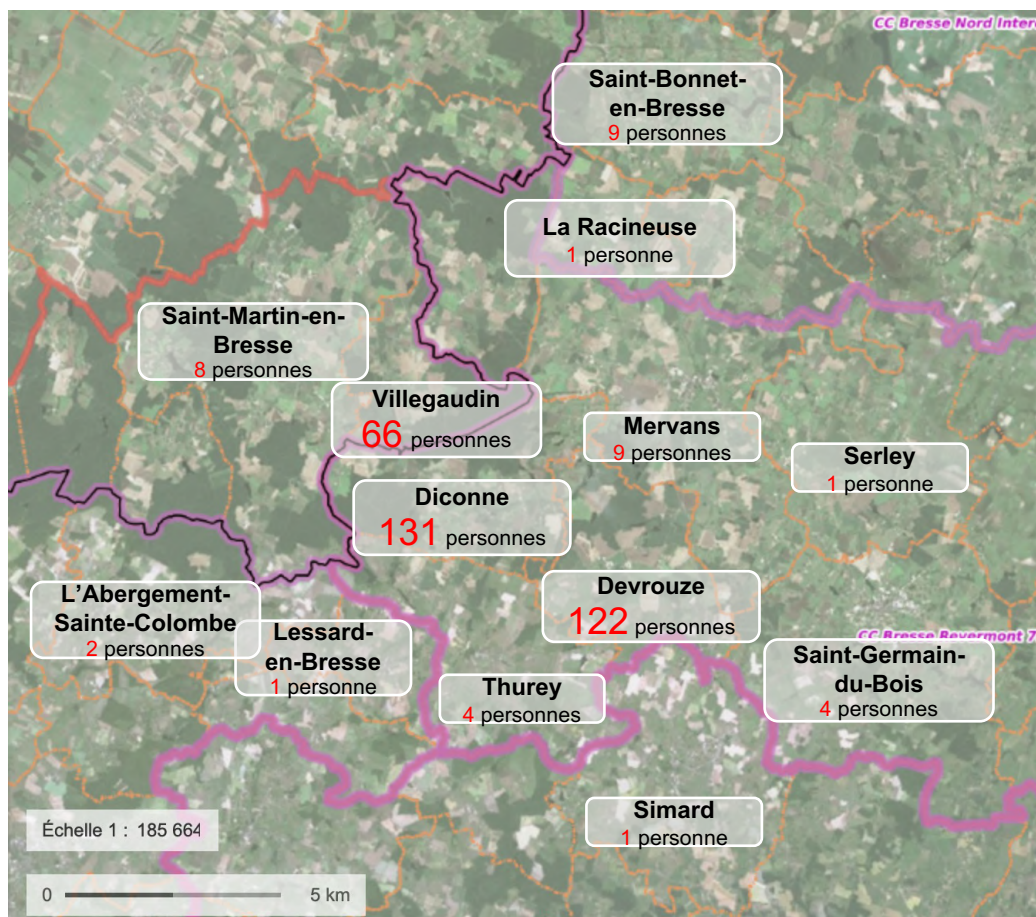
8 personnes se sont exprimées en

dehors du périmètre de 6 km.

Cette très faible participation semble témoigner du fait que les habitants éloignés ne se sentent pas directement concernés par le projet éolien, y compris à quelques kilomètres, notamment à Mervans (Serrigny-en-Bresse, ayant refusé la consultation, ne compte aucun participant).

Le taux de participation est plus élevé (35% de la population) pour l'ensemble des trois communes d'implantation (voir ci-contre) Devrouze, Diconne et Villegaudin.

Le taux de non-participation s'élève néanmoins à 65% sur ces trois communes ce qui témoigne d'une forte majorité silencieuse qui ne s'exprime pas, malgré les moyens d'information et la durée de la consultation. On peut s'interroger si cette dernière n'exprime pas ainsi ce qui peut être interprété comme une forme de bienveillance ou d'indifférence vis-à-vis du projet éolien. On peut aussi se demander dans quelle mesure des personnes fermement opposées au projet n'auraient pas saisi l'opportunité offerte de s'exprimer dans cette consultation.



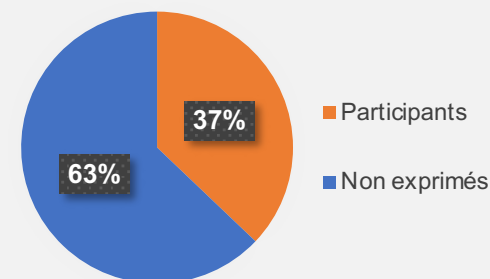
## 1 avis d'acteur local

Les représentants des parties prenantes locales étaient invités à participer via un email destiné aux membres du groupe de travail le 31 janvier.

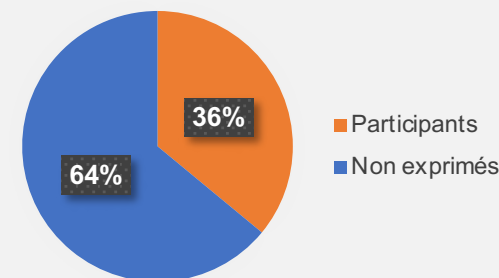
L'association France Nature Environnement du 71 (FNE 71) s'est exprimée via la consultation pour faire valoir les enjeux environnementaux qui sont en lien avec le projet éolien (voir l'avis complet de FNE 71 en annexe 11).

Une participation principalement concentrée sur les 3 communes d'implantation

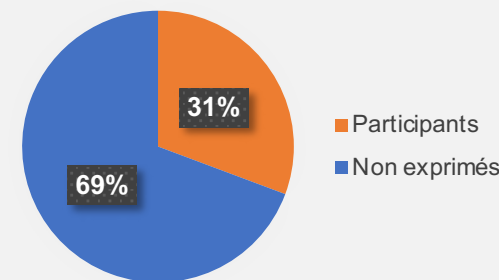
### Devrouze



### Diconne



### Villegaudin



Nombre de participants par rapport au nombre d'habitants par commune

Sur les 3 communes d'implantation, ce sont 35% des habitants qui se sont exprimés, soit **319 personnes**.

# Une forte mobilisation de l'opposition au projet

Rappel : la consultation n'est pas comparable à un vote et ne peut être analysée de la même manière.

## Une opposition locale, mobilisée pour la consultation

Une opération de l'association Bresse Intacte, opposée à l'éolien, a été observée (porte-à-porte et tractage en boîtes aux lettres – voir tract en annexe 12) appelant les habitants à manifester leur opposition au projet dans le cadre de la consultation.

On constate de fait une mobilisation importante des personnes opposées au projet Brix'Air ou à l'éolien en

général au sein des trois communes d'implantation avec 282 avis défavorables reçus au total.

Par exemple, on remarque que certains foyers ont fait participer plusieurs de leurs membres (jusqu'à 7 personnes pour un seul foyer) avec des avis identiques envoyés au même moment.

	Devrouze	Diconne	Villegaudin
Habitants qui expriment un avis défavorable au projet Brix'air ou à l'éolien sur la commune par rapport à la population *	29% de la population de Devrouze	29% de la population de Diconne	26% de la population de Villegaudin

\* Ces résultats prennent en compte l'ensemble des avis des habitants des trois communes en résidence principale.

## Un discret soutien au projet

Concernant les avis positifs sur le projet ou l'éolien, ceux-ci restent discrets : 29 personnes ont exprimé un avis favorable sur les 3 communes.

Enfin, les avis neutres sont rares : sur les 3 communes, seules 3 personnes ont manifesté leur neutralité ou indifférence au projet.

En général, Quelia constate une plus faible expression des personnes neutres ou favorables à ce type de projet : ces personnes ont un enjeu moindre à se mobiliser.

Remarque : Sur l'ensemble des trois communes d'implantation, 5 avis dont le contenu était vide ont été laissés. Les auteurs n'ont pas donné suite à la relance de Quelia les invitant à renseigner leur avis (voir page 12).

## Des résidents secondaires plus opposés

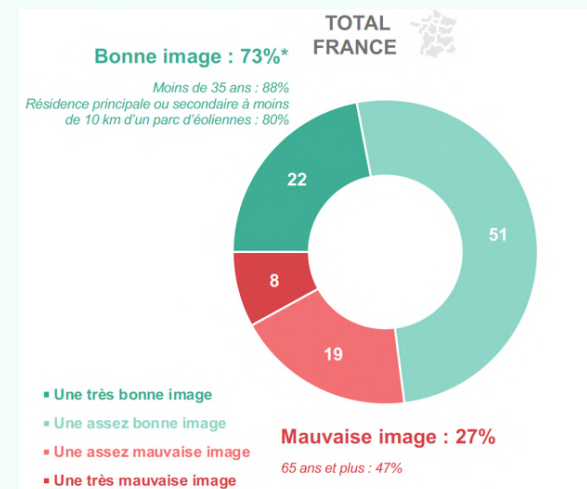
Dans les communes de Devrouze et Diconne, les occupants de respectivement 54% (7 résidences) et 36% (10 résidences) des résidences secondaires se sont exprimés contre le projet. À Villegaudin, aucun résident secondaire n'a participé.

## Une opposition à l'éolien similaire à la moyenne nationale

Le résultat de la consultation à Devrouze, Diconne et Villegaudin est comparable avec l'opinion à l'échelle nationale : en France, le pourcentage de personnes défavorables au développement de l'éolien était de 29% en 2021 (voir encadré ci-contre).

### LES FRANÇAIS ET L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

D'après le rapport « Les Français et l'énergie éolienne » menée par Harris Interactive pour l'ADEME et restitué en août 2021, 73% des français ont une bonne image de l'éolien. Ils se montrent même favorables au développement de cette énergie (71%).



Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce rapport à l'adresse: <https://presse.ademe.fr/2021/10/sondage-harris-interactive-les-francais-et-leolien.html>

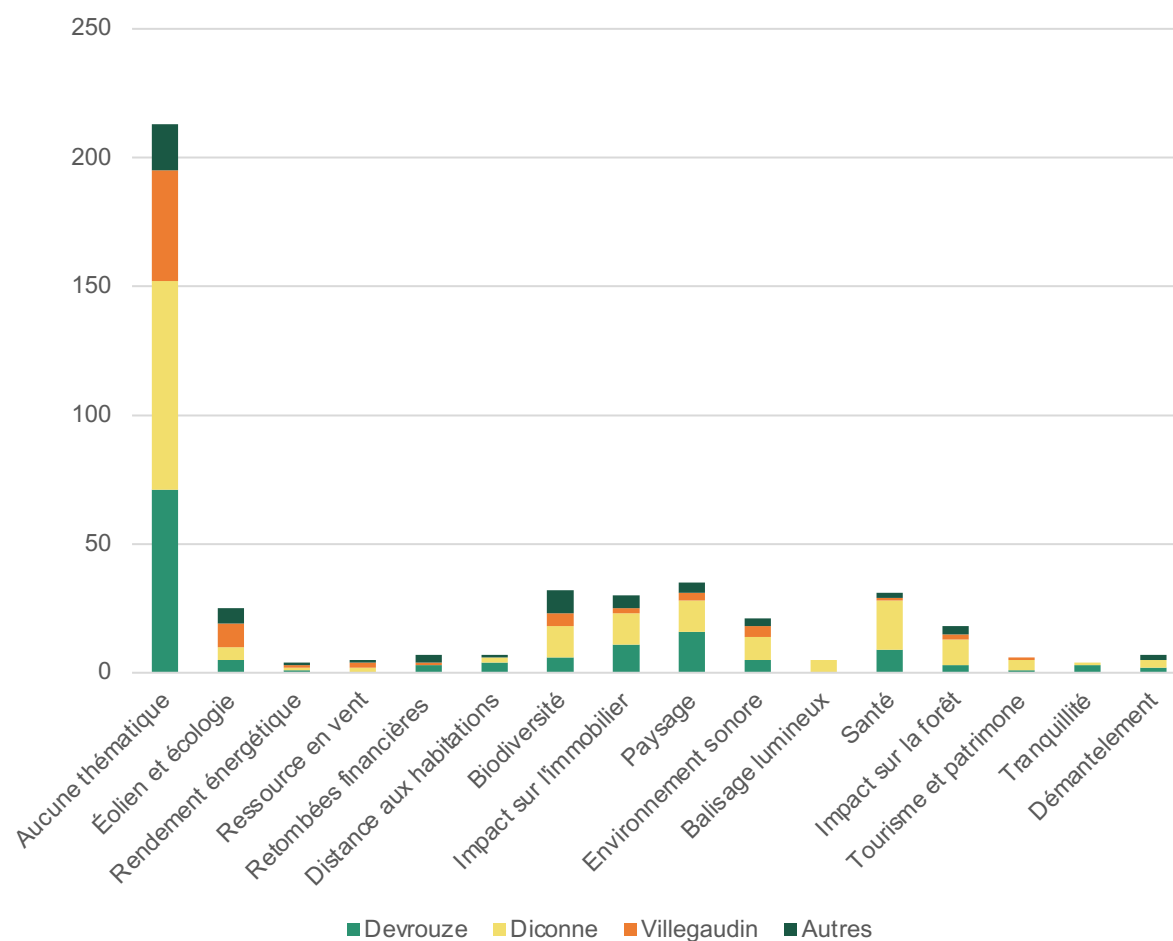
# Les thématiques abordées

## Une majorité d'avis non argumentés

57% des participants et participantes ont rendu un avis non motivé, c'est-à-dire exprimant uniquement un sentiment favorable ou défavorable à l'éolien ou au projet Brix'air.

43% des avis font l'objet d'un développement, plus ou moins détaillé, formulant des questions, des inquiétudes ou encore des arguments généralistes ou plus contextualisés pour ou contre l'éolien et/ou le projet.

## Les thématiques évoquées



## Les principales thématiques évoquées

Les principales thématiques exprimées concernent des interrogations, inquiétudes ou affirmations sur :

**Le paysage** (35 avis contiennent cette thématique).

Aucun avis n'inclut de remarque concernant les photomontages.

**La biodiversité** (32 avis)

**L'impact sur l'immobilier** (30 avis)

**La santé** (31 avis)

Des avis évoquent des « ondes », « ondes électromagnétiques », « sons » ou « infrasons », ou encore des répercussions « sismiques » pour justifier un impact sur la santé.

**L'éolien et la transition écologique** (26 avis)

**L'environnement sonore** (21 avis)

**L'impact sur la forêt** (18 avis)

D'autres remarques ont été faites de manière plus marginale concernant le tourisme et le patrimoine, le balïsage lumineux, ou encore la ressource en vent.

## Les informations du dossier de consultation très peu évoquées

Le dossier de consultation est évoqué à 4 reprises (sur 367 personnes exprimées) :

- Dans 1 cas, il est précisé que celui-ci a été lu.
- Dans 1 cas, on évoque l'absence d'éléments relatifs à la santé.
- Dans 2 cas, on exprime une préférence pour la variante d'implantation 3.



# Verbatim des thématiques communes abordées (1/2)

Ci-dessous sont retranscrits quelques verbatim par thèmes de façon à incarner davantage les avis exprimés suivant les avis négatifs (-) et les avis positifs (+).

## Enjeux paysagers et visuel

-	« nuisances visuelles d'une "horloge" qui doit culminer à 230 m de haut pour trouver un peu de vent !! » « Nous avons la chance que Devrouze soit encore une commune avec de jolis paysages. Il faut les préserver! »
+	« La présence des éoliennes dans notre champ visuel est pour moi une marque de progrès et est de loin bien plus supportable comparée à des pylônes électriques. » « L'incidence visuelle ne me gêne pas. »

## Biodiversité

-	« Je suis contre les éoliennes qui tuent les oiseaux. » « destruction de la forêt et d'une partie de la faune » « La destruction des oiseaux n'est pas souhaitable au vu de leur rapide disparition et cet élément n'est jamais pris en compte. » « Elles saccagent les longs et gros efforts accomplis pour la sauvegarde des milieux naturels et de la biodiversité. Elles détruisent les zones d'intérêt écologique, la faune, la flore, les zones importantes pour la conservation des oiseaux, elles ont un impact destructeur sur les chauve-souris et les oiseaux migrateurs dans notre région qui présente une extraordinaire richesse avec ses étangs. Cette destruction est catastrophique et irréversible. » « Les éoliennes vont sévèrement nuire à nos chevaux. »
+	« L'impact des éoliennes sur les espèces animales (chiroptères et oiseaux principalement) sont minimes car ces espèces sont surement plus impactées par la destruction de leur habitat que par la présence des éoliennes. »

## Impact sur l'immobilier

-	« Nous avons de forte crainte que ce projet entraine la dévalorisation du patrimoine immobilier proche des éoliennes. » « Enfin, avec une implantation aussi proche, la dévaluation de notre propriété sera conséquente sans aucune compensation.» « Je propose qu'au vu de la moins value lors de la revente de nos habitations (mini 40%), nous ne payons que 10% de l'électricité que nous consommons à titre compensatoire. » « Elles entraînent des dévaluations du foncier et de l'immobilier de - 20 a - 40 % : perte de valeur reconnue par la justice et le tribunal administratif. Jusque dans les villages limitrophes puisqu'elles sont visibles à 20 kilomètres à la ronde ! »
---	--

## Éolien et transition écologique

-	« Vous voulez détruire nos terres soi-disant pour l'ÉCOLOGIE alors que c'est tout l'inverse c'est FINANCIER. » « L'énergie éolienne n'est ni propre ni efficace, contrairement à ce qu'on a pu croire dans le passé. » « On cherche à produire plus d'électricité au lieu de nous inciter à consommer moins. Toute la technologie que l'on développe est à base d'électricité, tout ce qu'on faisait manuellement dans nos maisons est remplacé par de la domotique, et je ne parle pas à l'échelle industrielle ... On épuise la planète ! Ce que vous chercher à mettre en place n'est pas une solution pérenne. »
+	« Comme RTE le préconise, il faut un mix énergétique et si chez nous il y a un potentiel à exploiter avec des éoliennes, il faut le faire. » « Avis favorable pour l'éolien. On aura de plus en plus besoin d'électricité et je suis favorable à la diminution puis disparition du nucléaire. Il faut bien remplacer même si rien n'est idéal. L'hydraulique et le photovoltaïque, très respectables, ne suffiront pas. »

## L'environnement sonore

-	« Non à l'implantation d'éoliennes sur Devrouze à moins de 900 m de mon habitation pour les raisons suivantes : nuisances sonores pour notre santé [...] » « Le bruit et les lumières seront pour nous des nuisances qui entraîneront certainement notre départ de la commune . »
+	« Les nuisances sonores sont minimes. » « J'ai eu l'occasion de me trouver au pied d'une éolienne en fonctionnement: le bruit n'est pas dérangeant. »

## Impact sur la forêt

-	« L'installation des éoliennes dans une forêt montre un manque de respect pour l'environnement en général. Les éoliennes trouvent leur place dans les endroits dénudés (mer, grande surfaces agricoles, montagnes, etc.). » « La France tente de reboiser des surfaces perdues pour améliorer le bilan environnemental global et la CNR coupe d'importantes surfaces de forêt, en plaine et proches d'habitations pour y implanter des éoliennes! »
---	--

# Verbatim des thématiques communes abordées (2/2)

Ci-dessous sont retranscrits quelques verbatim par thèmes de façon à incarner davantage les avis exprimés suivant les avis négatifs (-) et les avis positifs (+).

## Impact sur la santé

- « Je suis contre le parc éolien car il y a des risques sur la santé des plus petits comme des adultes. Un neurologue du CHU de Besançon est venu défendre la nocivité de ses éoliennes sur la santé des habitants. »  
« Je pense avant tout à la santé de ma famille, de mes 2 enfants et de la mienne. Les répercussions sismiques sur nous en continu et sur notre habitation sont le principal point »

## Démantèlement

- « La construction et le recyclage d'une éolienne sont une lourde charge. »  
« Les éoliennes sont non recyclables. »  
« Leur démantèlement après les années de fonctionnement suscite de grosses inquiétudes avec des frais inestimables qui ne sont pas toujours pris en charge par les propriétaires des éoliennes. Les sociétés propriétaires ayant souvent été revendues entre temps »

## Distance aux habitations

- « Contre le projet éolien car trop près des habitations »  
« Je suis contre les éoliennes. Je ne veux pas voir les voir devant mon domicile même à 900m »

## Politique économique et retombées

- « La rentabilité à laquelle je ne crois pas »  
« Seuls les promoteurs tirent profit de ces parcs. »  
« Je ne suis pas foncièrement contre les ENR. J'estime qu'on devrait pouvoir auto consommer. Le système de rachat de l'électricité produite par les ENR par EDF me paraît aberrant. »  
« Plutôt que de voir les retombées fiscales pour la commune de Diconne, il est peut-être intéressant pour le maire de mieux maîtriser le budget de sa commune et l'argent de ses administrés. »
- + « Favorable à l'implantation de 5 éoliennes : car retombées financières pour la commune »  
« Nous sommes tout à fait pour. Grâce à ces éoliennes il n'y aura pas besoin d'acheter de l'électricité à l'étranger dans un avenir proche en plus que la France est en retard sur les autres pays. Ca nous permettrait de nous rapprocher de l'auto-suffisance. »

## Balisage lumineux

- « [Les éoliennes] génèrent des flashes lumineux, puissants, à intervalles réguliers. Toutes les nuits. Ce qui entraîne de graves gênes pour les habitants. »

## Tourisme et patrimoine

- « Je ne suis pas favorable à cette implantation dont 3 éoliennes vont se situer à 1000m de mon habitation. Nous disposons d'un gîte et de chambres d'hôte qui vont de ce fait être orientées sur le parc éolien prévu. Les touristes qui viennent chez nous, recherchent un paysage de campagne. [...] Ce projet va nuire à notre activité d'hébergement dont la qualité va s'en trouver largement diminuée. »  
« Je suis contre ce projet qui porte gravement atteinte au patrimoine culturel de la zone concernée où se trouve l'ancienne dépendance et la maison du métayer du château d'olivier de la Marche, chambellan des ducs de Bourgogne. »

## Information et concertation

- « Je m'attendais à un questionnaire type QCM, mais à priori ce n'est pas le cas. Si je dois donner mon avis dans une fenêtre de commentaires, cela est moins pratique, car on peut en débattre sur plusieurs pages. »
- + « J'ignorais qu'il y avait un tel projet proche de chez moi, alors merci de me l'avoir fait savoir. »

## Ressource en vent

- « Rendements négatifs car il n'y a pas de vent régulièrement. »  
« Pas assez de vent pour un tel projet ! Gros doutes sur la rentabilité en termes de production d'électricité. »  
« Les vents en Bresse sont insignifiants. »  
« NOTRE REGION EST PEU VENTEE. Nous faisons partie des départements les moins ventés de France. »

## La « tranquillité »

- « Je suis opposée à ce projet afin de préserver la tranquillité [...] de la commune de Devrouze. »

## Autre

- « Les éoliennes perturbent les réceptions de radars et télévisions selon l'installation de certaines antennes. »

# Conclusion

# Conclusion

À la demande des communes, Quelia, mandatée par CNR, a réalisé une consultation afin d'informer les habitants et de recueillir leurs avis sur le projet de parc éolien Brix'air à Devrouze, Diconne et Villegaudin. Cette consultation, s'est tenue en amont du dépôt de la demande d'autorisation ICPE prévue fin 2022. Une information spécifique a été diffusée dans un périmètre identique à celui d'une enquête publique, soit dans 16 communes situées à 6 km autour du projet éolien. La commune de Serrigny-en-Bresse n'ayant pas souhaité faire partie du périmètre de diffusion, ce sont environ 6 000 foyers (10 000 habitants) qui ont été informés et consultés. Les citoyens ont pu donner leur avis du 1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022 via 4 moyens (en ligne, en mairies, par email, et par courrier).

## Une participation modérée et très localisée

Sur le périmètre de la consultation, moins de 4 % des habitants se sont exprimés. Le taux de participation est nettement plus élevé au sein des trois communes d'implantation des éoliennes avec 35% de la population ayant participé : les citoyens et riverains, proches de la zone d'étude, ont davantage saisi l'occasion de la consultation pour faire part de leurs avis sur le développement de l'éolien sur leur territoire.

Au total, 410 avis, émis par 367 personnes, ont été déposés. La totalité des avis a été pris en compte dans l'analyse des résultats.

65% de la population des trois communes d'implantation ne se sont pas exprimés, laissant entendre une forme majoritaire d'indifférence ou de bienveillance vis à vis du projet.

## Une forte mobilisation de l'opposition au projet éolien

29% des habitants de Devrouze, 29% des habitants de Diconne, et 26% de ceux de Villegaudin se sont exprimés en défaveur de l'éolien ou du projet éolien Brix'air.

Une campagne de mobilisation a été conduite par l'association locale Bresse Intacte pour faire valoir leur position défavorable vis-à-vis du projet éolien à l'attention des habitants des trois communes.

L'opposition au projet éolien Brix'air est réelle, mobilisée et attentive. Celle-ci reste toutefois comparable aux enquêtes d'opinion à l'échelle nationale qui constatent que 71% des Français sont favorables au développement de l'éolien quand 29% y sont opposés.

## Une absence de motivation constatée pour la majorité des avis recueillis

57% des participants ne précisent aucune raison ou motivation à leur prise de position. Pour les autres (43%) la principale thématique identifiée est relative au paysage. Portant une dimension subjective, elle mérite d'être caractérisée. Ainsi, CNR a mis à disposition :

- 6 photomontages de chacune des 3 variantes d'implantation (dont la variante n°3

préconisée par CNR) depuis les communes de Devrouze, Diconne, Mervans et Villegaudin.

- 24 photomontages de la variante n°3 depuis les communes du périmètre de la consultation citoyenne avec un nombre de prises de vue représentatif par commune.

Aucun avis ne fait mention des photomontages et aucune préconisation paysagère circonstanciée n'a été émise. Seuls 2 participants sur 367 émettent un commentaire au sujet des variantes d'implantation.

La thématique de la biodiversité est la deuxième la plus abordée. Viennent ensuite les questions de l'impact sur la santé et sur la valeur des biens immobiliers.

Nombre d'avis argumentés opposés au projet éolien Brix'air, ou à l'éolien en général, sont basés sur des questions ou affirmations concernant des éléments objectifs (potentiels impacts sur l'immobilier ou la santé, rentabilité économique, suffisance de la ressource en vent), contrairement à la question paysagère qui est subjective. Bien que ces interrogations soient légitimes, CNR a d'ores et déjà apporté un certain nombre d'informations en s'appuyant soit sur les études environnementales faites par des bureaux d'études indépendants sur le site du projet éolien, soit sur des études sur l'éolien en général, notamment, l'étude de l'ANSES sur l'impact du bruit des éoliennes sur la santé. Très peu d'avis mentionnent ce dossier, qui a été de fait peu consulté en mairie.

## La suite de la consultation

Au vu des enseignements de cette consultation, Quelia recommande à CNR :

- d'apporter des réponses détaillées aux sollicitations reçues
- de continuer à informer la population sur le développement du projet et de la transition énergétique en France, avec notamment les raisons pour lesquels l'éolien fait partie du mix énergétique Français, via le site internet et en mettant à disposition de tous, le bilan de consultation en ligne et en mairie.
- de maintenir le dialogue avec les élus, notamment municipaux, et les acteurs du territoire.

Quelia conseille à CNR de poursuivre et d'intensifier la démarche d'information et de concertation du projet éolien Brix'air et de rester à l'écoute des attentes. Quelia suggère à l'équipe de CNR de proposer des moyens à destination des habitants résidant à proximité du projet comme la visite d'un parc éolien pour aider les habitants qui le souhaitent à mieux connaître l'éolien.

Agence de concertation



[contact@quelia.fr](mailto:contact@quelia.fr)

Porteur du projet éolien Brix'air



[brixair@eoliencnr.fr](mailto:brixair@eoliencnr.fr)

<https://www.eolien-brixair.fr/>

# Annexes

# Annexe 1 : Livret d'information

BULLETIN D'INFORMATION ÉOLIEN / JANVIER 2022



## PROJET DE PARC ÉOLIEN BRIX'AIR

COMMUNES DE DICONNE ET VILLEGAUDIN



COMMUNE DE DEVROUZE




## PROJET DE PARC ÉOLIEN BRIX'AIR

Communes de Diconne, Devrouze et Villegaudin

### HISTORIQUE DU PROJET

Le projet éolien Brix'air a débuté à l'été 2017, par la rencontre entre CNR et les élus de Villegaudin, Diconne et Devrouze afin de présenter le potentiel éolien de leur commune. Avec l'accord des élus, la faisabilité d'un projet éolien est étudiée, notamment les servitudes techniques et la situation foncière.

En septembre 2019, l'étude de faisabilité étant concluante, les études environnementales sont donc lancées: des bureaux d'études indépendants et un ent. l'acoustique, la biodiversité et le paysage de la zone d'étude pour évaluer les enjeux environnementaux. Une étude de gisement devient également menée.

En 2021, un groupe de travail composé d'élus, d'associations locales et de riverains est formé et s'est réuni lors de deux réunions au cours desquelles CNR a présenté les résultats des études environnementales puis 3 variantes d'implantation d'éoliennes envisageables sur la zone d'étude.

### CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET ÉOLIEN



### UNE VARIANTE D'IMPLANTATION RETENUE À LA SUITE DES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

#### RÉSULTAT DE L'ÉTUDE DE VENT

Le gisement éolien d'un site est considéré comme suffisant pour être exploité si la vitesse annuelle de vent est supérieure à 5,5 m/s. L'étude de vent a permis de confirmer le potentiel éolien de la zone de projet en mettant en évidence une vitesse moyenne annuelle de vent supérieure à 5,5 m/s à partir de 115 m de hauteur.

#### PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

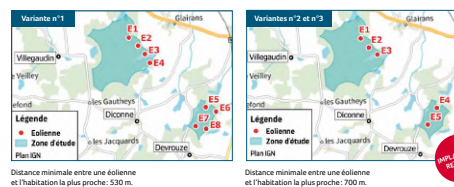
L'étude de la biodiversité souligne la présence d'espèces de chauves-souris sensibles à l'éolien sur la zone du projet. Par conséquent, un brisage restreint des éoliennes entre les mois de février et novembre et pendant la nuit (période d'activité des chauves-souris), est prévu et intégré dans les calculs prévisionnels de la production d'électricité du projet éolien.

Par ailleurs, pour limiter les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris, les services de l'Etat recommandent de choisir des éoliennes qui permettent de laisser un espace de circulation entre la canopée de la forêt situés à 30 m de hauteur et le bas des pales.

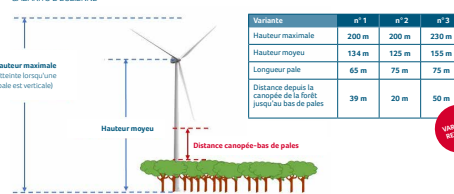
#### 3 VARIANTES D'IMPLANTATION ENVISAGEABLES

En tenant compte des contraintes techniques et foncières, CNR a proposé 3 variantes d'implantation d'éoliennes: la variante n°1 comporte 8 éoliennes, la variante n°2 et la variante n°3 comportent 5 éoliennes positionnées aux mêmes emplacements. À chaque variante correspond un gabarit d'éolienne différent.

### IMPLANTATIONS DES ÉOLIENNES



### GABARITS D'ÉOLIENNE



### COMPARAISON DES VARIANTES

En se basant sur les résultats des études environnementales, CNR a présenté au groupe de travail une comparaison qualitative et relative des 3 variantes en se basant sur 4 critères prépondérants pour simplifier l'analyse:

- Impact sur la biodiversité, lié au nombre d'éoliennes et à la distance depuis la canopée jusqu'au bas des pales.
- Impact sur le paysage lié au nombre d'éoliennes et à la distance aux habitations.
- Production annuelle d'électricité.
- Rentabilité énergétique et économique.

Variante	n°1	n°2	n°3
Impact sur la biodiversité	moins favorable	favorable	plus favorable
Impact sur le paysage	moins favorable	favorable	favorable
Production annuelle d'électricité	59 000 MWh/an	50 400 MWh/an	59 300 MWh/an
Rentabilité énergétique et économique	favorable	favorable	plus favorable

#### UN PROJET ÉOLIEN PORTÉ PAR CNR

CNR est le 1<sup>er</sup> producteur d'électricité 100% renouvelable en France et le gestionnaire à vocation multiple du Fleuve Rhône via ses missions de production d'hydroélectricité et de gestion de la navigation et de l'irrigation. CNR dispose de:

- 20 usines hydroélectriques sur le Rhône et 29 petites centrales (3 103 MW)
- 57 parcs éoliens (720 MW)
- 49 parcs photovoltaïques (156 MWc).

Unique entreprise possédant le statut de société anonyme d'intérêt général en France, CNR possède un capital majoritairement public avec le groupe Caisse des Dépôts et 150 collectivités locales actionnaires dont le département de la Saône-et-Loire et la région Bourgogne Franche-Comté.

CNR construit et exploite les parcs éoliens développés par ses équipes, restant ainsi aux côtés des territoires depuis l'initiation du projet jusqu'à l'implantation du parc.

#### LA VARIANTE N°3

En concertation avec le groupe de travail, CNR a proposé de retenir la variante n°3 pour le projet éolien Brix'air. Elle est la plus avantageuse car elle présente le moins d'impact sur la biodiversité et la distance canopée-bas de pales la plus importante et un nombre d'éoliennes limité. Elle présente aussi la meilleure rentabilité énergétique et économique.

Un parc de cette configuration fournira pendant 30 ans les besoins annuels en électricité d'environ 23 700 habitants (10 770 foyers avec une hypothèse d'une moyenne de 2,2 personnes par foyer), soit l'équivalent des besoins de tous les habitants des Communautés de Communes de Saône Doubs Bresse (12 293 habitants) et de Bresse Revermont (10 043 habitants).

#### UN PROJET CITOYEN

CNR prévoit deux dispositifs pour que le projet éolien bénéficie en priorité aux riverains:

- **L'énergie réservée:** à la condition de souscrire un contrat auprès d'un fournisseur d'électricité verte partenaire de CNR, 200 € à l'an seront remboursés sur la facture d'électricité pendant 3 ans.

#### DES RETOMBÉES FISCALES

Un parc éolien est redevable de plusieurs impôts et taxes aux collectivités locales qui comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et l'impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Les recettes de ces différentes taxes se répartissent entre la Commune, les Communautés de Communes et le Département.

Pour le projet Brix'air, chaque éolienne rapportera à la commune qui l'accueille 6 000 € au titre des redevances fiscales, soit pour l'ensemble du parc un total de 30 000 € / an pour les communes de Diconne, Devrouze et Villegaudin.

	MONTANT ANNUEL DES RETOMBÉES FISCALES
Ensemble des communes d'implantation	30 000 €
Communauté de communes de Bresse Revermont 7	57 000 €
Communauté de communes de Saône Doubs Bresse	40 000 €

Chiffes calculés selon la loi de finances et les règles de répartition entre collectivités en vigueur

Pour en savoir plus: Site internet: [www.eolien-brixair.fr](http://www.eolien-brixair.fr) E-mail: [brixair@eoliencnr.fr](mailto:brixair@eoliencnr.fr)

Et aussi:

Le vrai/faux sur l'éolien territoire du Ministère de la Transition Écologique

L'éolien en 10 questions de l'ADOME

Contact: Fanny PÉSSIER 04 26 10 63 82

2 rue André Bonin 69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE

[cnr.tm.fr](http://cnr.tm.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

#### PROCHAINES ÉTAPES

À la demande des communes de Diconne, Devrouze et Villegaudin, CNR mandate la société Quella spécialiste de la concertation, pour organiser une consultation citoyenne à propos du projet éolien proposé par CNR à l'issue des réunions du groupe de travail.

2021	2022	2023-2024
<b>RÉSULTAT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET DE VENT</b> • Choix de ces résultats • Présentation de 3 variantes d'implantation envisageables	<b>CONSULTATION CITOYENNE ET PRÉPARATION DU DOSSIER</b> • Plan d'actions suite au dialogue de la consultation citoyenne	<b>INSTRUCTION</b> • Examen du dossier et avis des services de l'Etat (services Saône, Forêt, CET, Météo, 2) • Enquête publique, sollicitation des Fais des communes de la région de la construction du projet éolien.

Communication et concertation

mai 2021 Permanence publique  
juin 2021 Groupe de travail 1<sup>re</sup> réunion  
décembre 2021 Groupe de travail 2<sup>nd</sup> réunion  
février 2022 Consultation citoyenne  
fin 2022 Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale  
décision du préfet



PHOTOMONTAGE\* DEPUIS LA ROUTE DE MERVANS, À MONTFLIN, DEVROUZE - Vue sur les bois de Devrouze

Variante n°1 : distance à l'éolienne la plus proche : 920 m

Variante n°2 : distance à l'éolienne la plus proche : 1200 m

Variante n°3 : distance à l'éolienne la plus proche : 1200 m

PHOTOMONTAGE\* DEPUIS L'IMPASSE DU REVERSEY, DICONNE - Vue sur les bois de Malgrand

Variante n°1 : distance à l'éolienne la plus proche : 700 m

Variante n°2 : distance à l'éolienne la plus proche : 900 m

Variante n°3 : distance à l'éolienne la plus proche : 900 m

\*Photomontage réalisé par CNR avec Google Earth

Livret d'information édité par CNR



# Annexe 2 : Les communes destinataires du « pack mairies » <sup>24</sup>

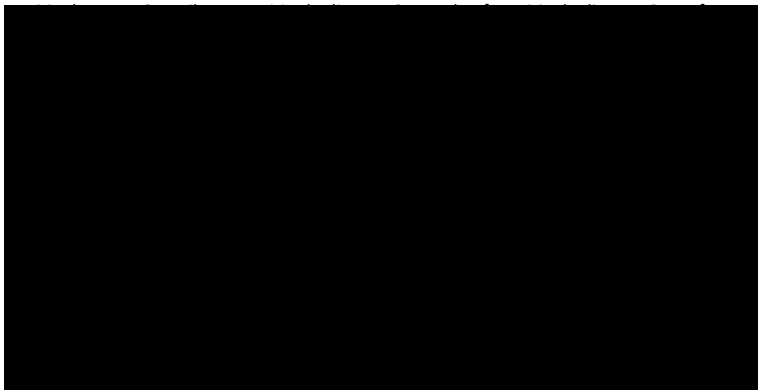
Dampierre-en-Bresse
L'Abergement-Sainte-Colombe
La Racineuse
Lessard-en-Bresse
Mervans
Saint-Bonnet-en-Bresse
Saint-Didier-en-Bresse
Saint-Germain-du-Bois
Saint-Martin-en-Bresse
Serley
Serrigny-en-Bresse
Simard
Thurey
Vérissey

14 communes du périmètre de 6km autour de la zone projet



# Annexe 3 : Email aux mairies et aux membres des groupes de travail

**Objet:** Brix'air - Consultation citoyenne  
**Date:** lundi 31 janvier 2022 à 17:26:17 heure normale d'Europe centrale  
**De:** Brix'air  
**À:** Brix'air  
**Cci:**



**Pièces jointes:** image001.png

Email du 31 janvier 2022 envoyé aux mairies et aux membres des groupes de travail pour les informer de la consultation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet éolien Brix'air et à la demande des communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin accueillant ce projet, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), organise une consultation citoyenne auprès des habitants, afin qu'ils puissent s'informer et exprimer leur avis.

Cette consultation citoyenne se déroule du **1er février au 2 mars 2022**.

Un dossier de consultation présente les détails du projet éolien envisagé (résultats des études, cartes de l'implantation des éoliennes, photomontages). Il sera consultable sur le site internet <http://quelia.fr/brixair> et dans les mairies de Devrouze, Diconne et Villegaudin à partir du 1er février. Pour information, suite au dernier groupe de travail, CNR propose de retenir la variante n°3, soit 5 éoliennes à 230 mètres de hauteur pour le projet éolien Brix'air. Des éléments complémentaires seront disponibles dans le dossier.

Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis :

- Par un formulaire en ligne sur <http://quelia.fr/brixair>
- Par E-mail à [brixair@quelia.fr](mailto:brixair@quelia.fr)
- En mairie, sur papier :
  - **Devrouze** : Lundi 14h-19h et mercredi 08h-15h
  - **Diconne** : Lundi 09h-12h et jeudi 09h-12h
  - **Villegaudin** : Mardi 08h-12h et 14h-18h et jeudi 09h-12h
- Par courrier à Quelia - (CP Brix'air) 41 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 Paris

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

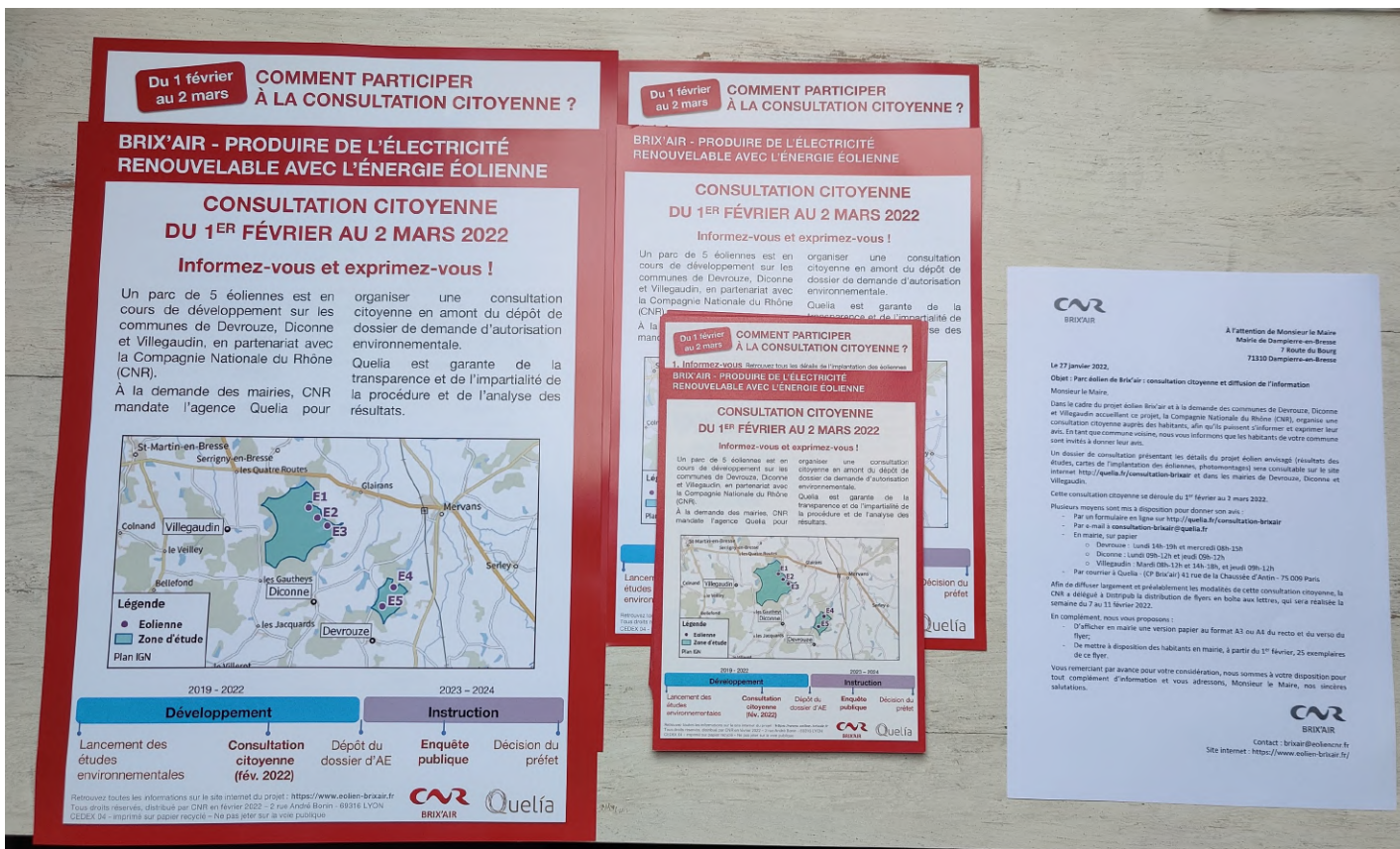


**BRIX'AIR**

Contact : [brixair@eoliencnr.fr](mailto:brixair@eoliencnr.fr)

Site internet : <https://www.eolien-brixair.fr/>

# Annexe 4 : Le « pack mairies » »



Le contenu d'une enveloppe, avec des affiches A4 et A3, 30 tracts et un courrier explicatif, destiné aux mairies du périmètre de 6km

# Annexe 5 : Courrier aux mairies



À l'attention de Madame, Monsieur le Maire  
Mairie de  
Adresse  
Commune

Le 27 janvier 2022,

**Objet : Parc éolien de Brix'air : consultation citoyenne et diffusion de l'information**

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet éolien Brix'air et à la demande des communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin accueillant ce projet, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), organise une consultation citoyenne auprès des habitants, afin qu'ils puissent s'informer et exprimer leur avis. En tant que commune voisine nous vous informons que les habitants de votre commune sont invités à donner leur avis.

Un dossier de consultation présente les détails du projet éolien envisagé (résultats des études, cartes de l'implantation des éoliennes, photomontages) sera consultable sur le site internet <http://quelia.fr/consultation-brixair> et dans les mairies de Devrouze, Diconne et Villegaudin.

Cette consultation citoyenne se déroule du **1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022**.

Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis :

- Par un formulaire en ligne sur <http://quelia.fr/consultation-brixair>
- Par e-mail à [consultation-brixair@quelia.fr](mailto:consultation-brixair@quelia.fr)
- En mairie, sur papier
  - o Devrouze : Lundi 14h-19h et mercredi 08h-15h
  - o Diconne : Lundi 09h-12h et jeudi 09h-12h
  - o Villegaudin : Mardi 08h-12h et 14h-18h, et jeudi 09h-12h
- Par courrier à Quelia - (CP Brix'air) 41 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 Paris

Afin de diffuser largement et préalablement les modalités de cette consultation citoyenne, la CNR a délégué à Dstripub la distribution de flyers en boîte aux lettres, qui sera réalisée la semaine du 7 au 11 février 2022. Vous trouverez un exemplaire de ce flyer en pièce-jointe.

En complément, nous vous proposons :

- D'afficher en mairie une version papier au format A3 ou A4 du recto et du verso du flyer;
- De mettre à disposition des habitants en mairie, à partir du 1<sup>er</sup> février, 25 exemplaires de ce flyer.

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur le maire, nos sincères salutations.



Contact : [brixair@eoliencnr.fr](mailto:brixair@eoliencnr.fr)  
Site internet : <https://www.eolien-brixair.fr/>

Courrier type envoyé à chacune des mairies du périmètre de 6km

# Annexe 6 : Tract et affiche

**BRIX'AIR - PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ  
RENOUVELABLE AVEC L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

## CONSULTATION CITOYENNE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 2 MARS 2022

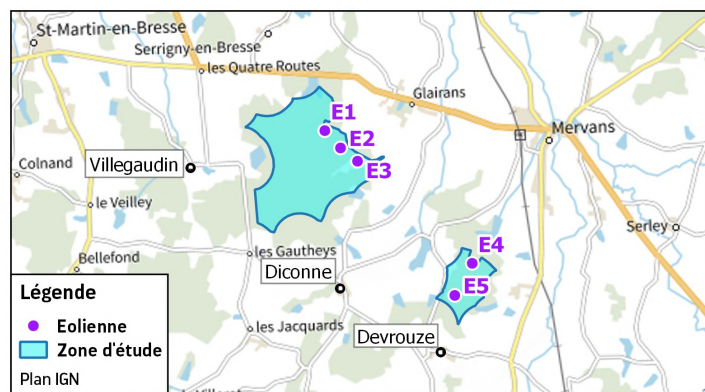
### Informez-vous et exprimez-vous !

Un parc de 5 éoliennes est en cours de développement sur les communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin, en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

À la demande des mairies, CNR mandate l'agence Quelia pour

organiser une consultation citoyenne en amont du dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale.

Quelia est garante de la transparence et de l'impartialité de la procédure et de l'analyse des résultats.



2019 - 2022

### Développement

Lancement des études environnementales

Consultation citoyenne (fév. 2022)

Dépôt du dossier d'AE

2023 - 2024

### Instruction

Enquête publique

Décision du préfet

Retrouvez toutes les informations sur le site internet du projet : <https://www.eolien-brixair.fr>  
Tous droits réservés, distribué par CNR en février 2022 - 2 rue André Bonin - 69316 LYON  
CEDEX 04 - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

**CNR**  
BRIX'AIR

**Quelia**

**Du 1 février  
au 2 mars**

## COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION CITOYENNE ?

**1. Informez-vous** Retrouvez tous les détails de l'implantation des éoliennes (résultats des études, cartes, photomontages) dans le **dossier de la consultation**, consultable sur <http://quia.fr/brixair> et en mairie.

### 2. Plusieurs moyens pour donner votre avis sur le projet

**Votre contribution est libre et sera rendue anonyme** avant analyse. Toutefois, pour la fiabilité du processus, merci d'indiquer vos nom, prénom, adresse, commune, email et si votre résidence est principale ou secondaire :

#### ► Un formulaire en ligne

sur <http://quia.fr/brixair>

#### ► En mairie, sur papier

##### Devrouze

Mairie  
Lundi 14h-19h  
Mercredi 8h-15h

##### Diconne

Mairie  
Lundi 9h-12h  
Jeudi 9h-12h

##### Villegaudin

Mairie  
Mardi 8h-12h et 14h-18h  
Jeudi 9h-12h



Scannez ce flashcode pour accéder au site internet depuis votre smartphone ou tablette

#### ► Par e-mail

à l'adresse [brixair@quia.fr](mailto:brixair@quia.fr)

#### ► Par courrier

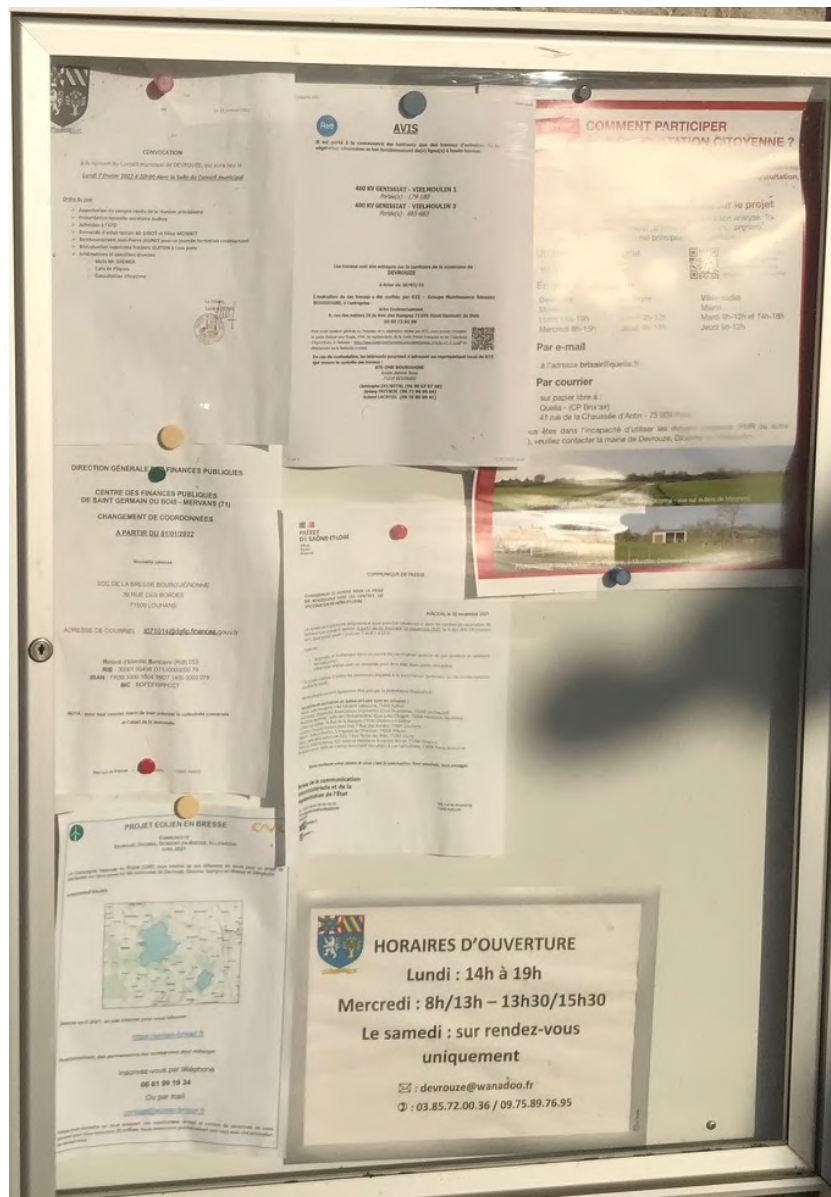
sur papier libre à :  
Quelia - (CP Brix'air)  
41 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 Paris

Si vous êtes dans l'incapacité d'utiliser les moyens proposés (PMR ou autre motif), veuillez contacter la mairie de Devrouze, Diconne ou Villegaudin.



Tract distribué sur 16 communes (Devrouze, Diconne, Villegaudin et les communes dans un périmètre de 6km autour du projet Brix'air, excepté Serrigny-en-Bresse à sa demande) / Affiche envoyée au format A3 et A4 à chacune de ces communes

# Annexe 7 : Affichage type en mairies



Affichage à Devrouze

# Annexe 8 : Échange d'email avec Monsieur le maire de Serrigny-en-Bresse

**Objet:** Re: Parc éolien de Brix'air : consultation citoyenne et diffusion de l'information / SERRIGNY EN BRESSE  
**Date:** vendredi 4 février 2022 à 15:14:21 heure normale d'Europe centrale  
**De:** Consultation Brix'air  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED]  
**Ci:** Consultation Brix'air  
**Pièces jointes:** image001.png

Monsieur le Maire,

Suite à votre mail, nous avons pris les dispositions nécessaires pour que votre commune ne soit pas concernée par la distribution des flyers.

Si tout sera fait en sorte pour que cela n'arrive pas, nous ne pouvons cependant garantir qu'aucun des foyers sur votre commune ne soit distribué, notamment aux limites communales.

Pour vous informer de notre démarche, nous rappelons que cette consultation a été demandée par les 3 communes d'implantation Devrouze, Diconne et Villegaudin. Nous avons souhaité à cet effet que les habitants des communes voisines soient informés de cette consultation dans la mesure où le périmètre de la future enquête publique inclura les communes dans un rayon de 6 km autour des éoliennes.

Nous sommes à votre écoute pour toute question ou remarque que vous auriez.

Veuillez recevoir, Monsieur le maire, nos respectueuses salutations.



Quelia

Contact : [brixair@quelia.fr](mailto:brixair@quelia.fr)

Site internet du projet : <https://www.eolien-brixair.fr/>

**De :** [REDACTED]  
**Date :** vendredi 4 février 2022 à 09:23  
**À :** <brixair@eolien.cnfr.fr>

**Objet :** Parc éolien de Brix'air : consultation citoyenne et diffusion de l'information / SERRIGNY EN BRESSE

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre courrier du 27 janvier 2022.

Nous avons également bien pris en compte votre démarche de consultation citoyenne sur les communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin et nous vous en félicitons.

Néanmoins, nous ne comprenons pas et nous ne voulons pas que cette consultation soit étendue aux habitants de Serrigny en Bresse car cette démarche a déjà été faite par nos

soins.

Cela viendrait perturber et mettrait en doute notre propre consultation.

Nous vous demandons de ne pas faire distribuer vos flyers afin d'éviter toutes incompréhensions de nos administrés et de nous discréditer par la même occasion.

Je vous demanderai de nous envoyer un accusé réception de notre mail ainsi que l'assurance de cette non distribution.

En vous remerciant par avance de prendre en considération notre demande.

Bien cordialement.

**Samuel ROSSIGNOL**

**Maire de Serrigny en Bresse**



# Annexe 9 : Échange d'email avec Monsieur le maire Serley (1/2)

**Objet:** Re: TR : TR : RE : Projet éolien de Brix'air : Information et consultation citoyenne  
**Date:** jeudi 3 février 2022 à 18:10:27 heure normale d'Europe centrale  
**De:** Consultation Brix'air  
**À:** [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED]  
**Pièces jointes:** image001.png

Monsieur le Maire,

Suite à votre message et à la réponse de CNR ci-dessous, voici quelques précisions.

La consultation a été demandée par les 3 communes d'implantation Devrouze, Diconne et Villegaudin.

Elle se tient dans le cadre juridique de la concertation préalable prévue aux articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement qui permet à un maître d'ouvrage de l'organiser, de manière volontaire.

Nous avons souhaité à cet effet que les habitants des communes voisines soient informés de cette consultation dans la mesure où le périmètre de la future enquête publique inclura les communes dans un rayon de 6 km autour des éoliennes. C'est pourquoi nous prévoyons à ce jour que les habitants de la commune de Serley soient informés par un tract qui sera distribué à partir de ce vendredi 4 février prochain.

Nous vous remercions pour votre considération et sommes à votre écoute pour toute question ou remarque que vous auriez.  
 Veuillez recevoir, Monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

**Lisa Viry**  
 Chargée de concertation



**De :** Brix'air <brixair@eoliencnr.fr>  
**Date :** jeudi 3 février 2022 à 16:41

**Objet :** Re: TR : TR : RE : Projet éolien de Brix'air : Information et consultation citoyenne

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de nous faire part de votre opinion et avons le regret de constater que vous semblez désapprouver la démarche de cette consultation.

Cette consultation a été organisée à la demande des maires des communes d'implantation du projet éolien Brix'air qui souhaitent connaître l'avis de leurs administrés à ce sujet. La dénomination « consultation citoyenne » a été choisie dans ce cadre.  
 Parce qu'un projet éolien ne concerne pas uniquement les communes d'implantation du projet, CNR a voulu que les habitants des communes voisines en soient informés et qu'ils aient la possibilité d'y participer.

L'objectif de CNR est d'informer et de recueillir l'avis de la population autour du projet éolien Brix'air en amont de la présentation de celui-ci aux services de l'État pour examen, qui pourrait intervenir au plus tôt fin 2022.

Cette consultation est une opportunité donnée aux citoyens de s'exprimer en amont de l'enquête publique (menée lors de l'examen du projet par les services de l'État) alors que des adaptations du projet sont possibles.

Dans un souci de transparence et d'impartialité, l'organisation de cette consultation a été déléguée à l'agence de concertation Quelia, reconnue en la matière, à qui nous nous permettons de transférer vos remarques.

Au-delà de ce regrettable malentendu, nous espérons que ces éléments vous aideront à mieux cerner la démarche de CNR.

Nous vous remercions pour votre considération et vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



**Fanny PERISSIER**  
 Chef de projets éoliens  
 Direction des Nouvelles Energies

**Le :** 31 janvier 2022 à 11:01 (GMT +01:00)

**De :** [REDACTED]  
**À :** "Brix'air" <brixair@eoliencnr.fr>

**Objet :** RE : Projet éolien de Brix'air : Information et consultation citoyenne

Madame, Monsieur,  
 je reçois ce jour un mail de votre société m'informant, à titre unilatéral, sans aucune démarche préalable, d'une consultation citoyenne sur la commune de Serley relative à un projet d'installation d'éoliennes sur les communes de Diconne, Devrouze et Villegaudin.

Je vous informe que le terme de consultation citoyenne est dévoyé concernant une entreprise privée.  
 La consultation citoyenne est inhérente à une collectivité, un élu ou un groupe d'élus. Il ne vous appartient donc pas de présenter votre démarche comme une consultation citoyenne officielle, l'intitulé pouvant constituer une source de confusion sur l'origine du démarchage auprès de la population, pouvant induire chez les habitants un éventuel cautionnement du projet par les élus locaux.

# Annexe 9 : Échange d'email avec Monsieur le maire de Serley (2/2)

Si une telle opération devait se dérouler sur Serley, elle devrait émaner du maire de la commune concernée. Les maires des 3 communes site ne sont pas fondés à engager une consultation citoyenne sur d'autres communes que la leur.

D'autre part, vous indiquez que votre opération fait suite à la demande des maires. N'ayant pas été consulté ni informé au préalable, je n'ai donc pas pu m'exprimer sur ce sujet.

Libre à vous d'informer la population, mais je vous saurais gré de ne pas mentionner le terme dévoyé de consultation citoyenne dans vos différents documents.

D'autre part je ne puis que déplorer le fait de ne pas avoir été consulté ou informé de votre démarche avant le début de votre campagne d'information, qui débute dès demain !

Laurent PARADIS  
Maire de SERLEY

**Le** : 31 janvier 2022 à 08:22 (GMT +01:00)

**De** : "Brix'air" <brixair@eoliencnr.fr>

**À** : "Brix'air" <brixair@eoliencnr.fr>

**Objet** : Projet éolien de Brix'air : Information et consultation citoyenne

À l'attention de Madame ou Monsieur le Maire,

Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet éolien Brix'air et à la demande des communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin accueillant ce projet, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), organise une consultation citoyenne auprès des habitants, afin qu'ils puissent s'informer et exprimer leur avis. En tant que commune voisine nous vous informons que les habitants de votre commune sont invités à donner leur avis.

Cette consultation citoyenne se déroule du **1<sup>er</sup> février au 2 mars 2022**.

Un dossier de consultation présente les détails du projet éolien envisagé (résultats des études, cartes de l'implantation des éoliennes, photomontages). Il sera consultable sur le site internet <http://quelia.fr/consultation-brixair> et dans les mairies de Devrouze, Diconne et Villegaudin à partir du 1<sup>er</sup> février.

Plusieurs moyens sont mis à disposition pour donner son avis :

- Par un formulaire en ligne sur <http://quelia.fr/consultation-brixair>
- Par E-mail à [consultation-brixair@quelia.fr](mailto:consultation-brixair@quelia.fr)
- En mairie, sur papier :

**Devrouze** : Lundi 14h-19h et Mercredi 08h-15h

**Diconne** : Lundi 09h-12h et Jeudi 09h-12h

**Villegaudin** : Mardi 08h-12h et 14h-18h et Jeudi 09h-12h

- Par courrier à Quelia - (CP Brix'air) 41 rue de la Chaussée d'Antin - 75 009 Paris

Afin de diffuser largement et préalablement les modalités de cette consultation citoyenne, la CNR a délégué à Distripub la **distribution de flyers en boîte aux lettres, qui sera réalisée la semaine du 7 au 11 février 2022**. Vous trouverez un exemplaire de ce flyer en pièce-jointe.

En complément, nous vous proposons :

- D'afficher en mairie une version papier au format A3 ou A4 du recto et du verso du flyer qui vous sera transmis par courrier ;
- De mettre à disposition des habitants en mairie, à partir du 1<sup>er</sup> février, 25 exemplaires de ce flyer, qui vous seront envoyés par courrier.

Vous remerciant par avance pour votre considération, nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.



Contact : [brixair@eoliencnr.fr](mailto:brixair@eoliencnr.fr)

Site internet : <https://www.eolien-brixair.fr/>



**VILLEGAUDIN/DEVROUZE/DICONNE**
**Projet d'éoliennes :  
donnez votre avis jusqu'au 2 mars**


**Cinq éoliennes pourraient être érigées entre Villegaudin, Devrouze et Diconne. La commune de Serrigny s'est retirée du projet.** Photo d'illustration JSL/Ketty BEYONDAS

Les habitants ont jusqu'au 2 mars pour donner leur avis sur le projet éolien qui pourrait voir le jour à Devrouze, Diconne et Villegaudin. La Compagnie nationale du Rhône prévoit d'y installer cinq éoliennes. Les maires avaient demandé qu'une consultation citoyenne soit lancée, avant la demande d'autorisation environnementale. C'est chose faite depuis le 1<sup>er</sup> février. L'agence Quélia a mis en ligne le dossier complet avec le résultat des études, les cartes et photomontages sur <http://quelia.fr/brixair>. Le dossier est également disponible dans les mairies.

► **Pour donner votre avis, qui sera rendu anonyme pour la synthèse, les habitants ont plusieurs possibilités : en ligne sur le site, en mairies sur papier, par mail à [brixair@quelia.fr](mailto:brixair@quelia.fr) ou par courrier sur papier libre à Quélia - CP Brix'air, 41 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.**

Edition du 20 février 2022  
Le journal de Saône et Loire

Page 17

# Annexe 10 : Articles de presse

## L'INDÉPENDANT

du Louhannais et du Jura

ACTUALITÉS – DEVROUZE, DICONNE

### Une consultation citoyenne est lancée pour le parc éolien

Un projet de parc de 5 éoliennes est en cours d'étude sur les communes de Devrouze, Diconne et Villegaudin, à l'issue de larges débats et de réunions publiques diverses.

À la demande des maires, la Compagnie nationale du Rhône a demandé à la société Quélia de bien vouloir organiser du 1<sup>er</sup> février au 2 mars une consultation citoyenne. Les citoyens auront à s'exprimer librement de façon anonyme par vote par correspondance.

Le projet est consultable sur : [quelia.fr/brixair](http://quelia.fr/brixair), ou en mairie des communes concernées. Chaque habitant de ces communes (résidence principale et secondaire) peut découvrir les modalités du vote en ligne, ou opter pour un vote en mairie sur papier.

« **Nous sommes pour cette consultation citoyenne** »

Sur place, sans entrer dans le débat du pour ou du contre, la large majorité des habitants rencontrés est tout à fait favorable à cette consultation anonyme. « Au moins chacun pourra s'exprimer librement » dit cette riveraine. Ainsi les résultats qui seront communiqués rapidement pourront valider ou invalider la poursuite du

projet d'implantation du parc éolien sur la Bresse Sangerminoise. ■



La région ne dispose pas encore d'éoliennes. Seulement de mats pour tester la présence de vent.

Il est possible de voter aussi par mail sur [brixair@quelia.fr](mailto:brixair@quelia.fr) ou aussi par courrier sur papier libre à Quélia (CPBrix'air) 41 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris.

Edition du 25 février 2022  
L'indépendant du Louhannais  
et du Jura  
Page 4

# Annexe 11 : Contribution de la FNE



Le 23 février 2022

## CONTRIBUTION à la CONSULTATION de BRIXAIR – PAYS DE BRESSE 71

### L'ENERGIE EOLIENNE, OUI, MAIS SOUS CONDITIONS

En Saône & Loire comme dans d'autres départements de Bourgogne Franche-Comté, de nombreuses implantations d'éoliennes sont en projet et rencontrent souvent l'opposition d'associations et de collectifs de citoyens.

**FNE 71** – ex CAPEN 71- est attentive aux débats légitimes soulevés par des problèmes sous-jacents ou engendrés par le développement industriel de cette filière d'énergie renouvelable : gigantisme inutile, localisation parfois aberrante, manque d'information, de concertation et de démocratie, impact environnemental mal évalué (biodiversité, paysage...) ..Nous sommes aussi conscients qu'il existe un opportunisme financier de lobbies industriels cherchant à profiter du développement des énergies renouvelables tout comme il existe un opportunisme politique qui veut profiter des oppositions locales en véhiculant de fausses informations.

### POURQUOI NOUS SOMMES A PRIORI FAVORABLES AUX ENERGIES RENOUVELABLES, DONC A L'ENERGIE EOLIENNE

Face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité, la transition énergétique doit être au coeur du débat et des décisions publiques. Mais la transition doit également se réaliser en concertation avec les territoires, leurs collectivités et leurs habitants.

Nous rappelons que cette transition doit reposer en priorité sur les **économies d'énergie et des ressources**, en même temps que s'organise démocratiquement le déploiement d'un bouquet d'énergies renouvelables, dont l'éolien, adapté aux spécificités des territoires. Les transitions ne se décrètent pas : elles se construisent avec des citoyens bien informés des enjeux, dans la transparence, en refondant localement nos usages des énergies disponibles pour un développement durable, avec la mise en œuvre des alternatives socialement les plus utiles pour des besoins réels.

Nous sommes favorables à l'utilisation optimale des énergies renouvelables parce qu'il s'agit d'une **urgence pour sortir du nucléaire**. Parce que le nucléaire ne sauvera pas le climat ! L'industrie nucléaire est lourdement endettée, à la limite de la faillite et coûte très cher aux contribuables et aux usagers (1). Elle constitue un boulet qui empêche les investissements nécessaires aux économies d'énergies comme des renouvelables. Le nucléaire vieillissant est devenu une menace permanente pour notre sécurité, notre santé, l'avenir des générations futures. Il prépare un désastre social et économique : il est possible de s'en passer, la reconversion est urgente.

### RENDRE AUX CITOYENS ET AUX TERRITOIRES LA MAITRISE DE LEUR AVENIR ENERGETIQUE

L'essor de l'éolien, des renouvelables et des économies d'énergie (bâtiment) nécessiteront des investissements importants. Tout en garantissant la création de milliers d'emplois, non délocalisables et des économies sur les factures énergétiques en hausse constante. Dans le bâtiment, l'isolation, la construction basse consommation, le retard dans les logements sociaux étant considérable.

La production d'énergie par les renouvelables doit donc désormais, pour réussir la transition, être issue d'une fabrication régionale (ou au moins nationale ou européenne), adaptée aux spécificités climatiques des territoires (de l'éolien où il y a assez de vent, du solaire presque partout...). **Mais surtout, elle doit être rendue accessible aux citoyens et consommateurs et gérée par les collectivités.**

Parce qu'habitants, collectivités, territoires, nous devons pouvoir décider de notre avenir, ne pas le laisser aux mains de grands groupes industriels dont la priorité est de contrôler la production à son seul profit. Leur intérêt, celui de leurs actionnaires, est de nous faire consommer le plus possible en mettant une facture entre eux et les consommateurs. Tout en prétendant le contraire.

Nous préférons l'implantation de productions d'énergies décentralisées, à usage autonome possible, adapté aux besoins réels des usagers, permettant de résorber une **précarité énergétique préoccupante**. Nous préférons développer des capacités de production industrielle ou artisanale locales ou régionale (PME, PMI) dont nous gardons la maîtrise. Nous voulons que les citoyens gardent la capacité de participer démocratiquement aux choix qui les concernent, leur permettant de participer aussi à la mise en œuvre des alternatives locales disponibles : nos villes, nos villages, les bâtiments publics ont une énorme capacité d'économies, d'adaptation des renouvelables : bois, éolien, géothermie, hydraulique, hydrogène propre, solaire...

L'énergie éolienne est certes intermittente, et elle a encore des défauts à corriger. Nous proposons de développer la recherche encore nécessaire pour pallier aux défauts techniques de cette filière : utilisation de ressources rares, coût carbone, recyclage, stockage, gigantisme des mâts... Mais elle a des atouts : elle est prévisible, naturelle, inépuisable ; ne génère ni rejets ni déchets dangereux pour des siècles ; elle est adaptable à des circuits courts de consommation, à une utilisation autonome (mini éolien) . Elle est devenue une option complémentaire indispensable à un bouquet énergétique sans danger et sans nucléaire, devenu trop dangereux et trop coûteux, pour un 100 % renouvelables possible si on y met les moyens(cf Négawatt).

Il est toutefois encore recommandé de regarder de près chaque projet d'implantation d'éoliennes. D'exiger la transparence des informations et la tenue de débats et enquêtes publics, ne serait-ce que pour débusquer les fausses informations d'opposants souvent liés à la propagande nucléaire (2) et veiller à un **impact écologique et environnemental neutre**.

**FNE 71 et les associations environnementales seront intransigeantes sur la préservation de la biodiversité (études préalables), l'utilisation de terres agricoles et l'artificialisation des sols, sur des implantations nécessitant l'arasement de forêts ou le comblement de zones humides. L'éolien doit respecter, sans dérogation possible, le droit de l'environnement.**

A notre connaissance, la Bourgogne Franche Comté n'est pas un territoire favorable à l'installation d'éoliennes, à l'exception de quelques sites. Des études et documents (2) votés par les Régions ont défini en 2012 la Région comme ayant un potentiel faible dans ce domaine. Avec d'autres atouts à faire valoir et certainement à actualiser.

La France a encore la capacité technologique et financière pour réussir sa transition énergétique et écologique . Ce n'est qu'une question de choix politique. Mais le temps presse, comme le rappellent sans cesse l'actualité et les scientifiques du GIEC. Il n'y a rien à attendre de la COP 26 : le monde d'après ne pourra se faire avec les mêmes institutions et décideurs responsables de la situation actuelle.

### La nécessité d'un choix clair

Les associations sont parfaitement conscientes de l'utilité de disposer d'un vrai document de planification régionale, tenant compte de la réalité du terrain et des multiples potentialités, qu'elles n'ont cessé de réclamer. Mais elles ne veulent ni d'un document technocratique élaboré en dehors d'une vraie concertation avec tous les acteurs représentatifs, dont les associations agréées au titre de l'environnement, ni d'une procédure qui bloquerait la plupart des projets pour un long moment. L'évaluation obligatoire des projets en cours ou à venir doit au contraire être organisée de manière à contribuer à la préparation de ces schémas, et ne pas être ralentie. C'est donc la gouvernance du dossier qu'il faut profondément changer, en la portant à l'échelon départemental et régional.

(1) Coût réel du nucléaire : démantèlement des vieilles centrales ; gestion(impossible) des déchets pendant des centaines d'années ; rafistolage des centrales en fonctionnement ; programme EPR sous-estimé...ce sont des centaines de milliards gaspillés. Sans parler du coût économique et social pharamineux d'un accident de plus en plus probable.

(2) Les Schémas Régionaux Climat Air Energie et Schémas Régionaux Eoliens – DREAL « Eolien en BFC- présentation en CDNPS-nov2021

SOURCES et liens utiles : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) – [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr) – [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr) – [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) – [www.alterrebourgognefranchecomte.org](http://www.alterrebourgognefranchecomte.org) – [www.sortirdunucleaire.org](http://www.sortirdunucleaire.org) – [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

France Nature Environnement Saône-et-Loire (FNE71) – Association loi 1901  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
<https://fne71.fr> contact@fne71.fr

Avis reçu par mail le 22 février 2022

Projet éolien Brix'air à Devrouze, Diconne et Villegaudin – Bilan de la consultation – Du 1er février au 2 mars 2022

# Annexe 12 : Tract de l'association Bresse Intacte

## ENSEMBLE DISONS NON A L'EOLIEN SUR LES COMMUNES DE DEVROUZE-DICONNE & VILLEGAUDIN

### QUI SOMMES NOUS ?

Un Bureau composé de :

- PAUL DEMONT-HONGOOD, Président, VILLEGAUDIN
- JULIE SÉCULA, Secrétaire, DEVROUZE
- JEAN PIERRE BLANCHON, Trésorier, DICONNE

Ainsi que de nombreux habitants des 3 communes soutenus par une pétition signée par plus de 400 personnes (voir page 3).

LUTTONS ENSEMBLE contre le projet de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) d'implantation de 5 éoliennes de 230m de haut sur nos communes.



**BRESSE INTACTE**

BRESSE INTACTE est une association de défense du patrimoine naturel, de notre cadre de vie et de notre santé, implantée sur la commune de Devrouze et représentée par des habitants des 3 communes concernées par le projet.

### DES EOLIENNES POUR QUOI FAIRE ?



- DÉGRIFER** très nos paysages et nos campagnes (car ces éoliennes de 230 m de haut sont visibles en plaine à 20 km à la ronde)
- DÉVALORISER** nos maisons de 20% à 40%. Cette perte de valeur est désormais reconnue par la justice (Tribunal Administratif de Nantes du 18/12/2020 n° 1803960). Il en est de même pour l'attrait de nos gîtes ruraux.
- Créer des **NUISANCES SONORES** perceptibles et imperceptibles (infrasons) mais aussi des flashs lumineux impactant au quotidien notre santé. Le **syndrome éolien** désormais reconnu se traduit notamment par des sensibilités aux infrasons, des pertes de sommeil, des maux de tête & des dépressions nerveuses (Cour d'appel de Toulouse du 08/07/2021 3ème chambre n° 20/01384).
- BÉTONNER** (+ de 2000 tonnes de béton par éolienne) et **DÉGADER** notre milieu naturel, si riche par sa biodiversité (disparition des oiseaux, et mammifères autour des éoliennes).



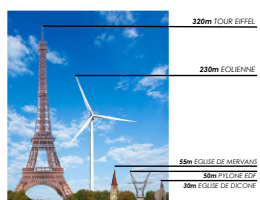
REJOIGNEZ NOUS

POUR DEFENDRE NOTRE ENVIRONNEMENT & NOTRE PATRIMOINE, L'ASSOCIATION BRESSE INTACTE NE LACHERA RIEN

REJOIGNEZ NOUS POUR DIRE DEFINITIVEMENT NON A CE PROJET INUTILE, SCANDALEUX ET NEFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT, POUR NOTRE SANTÉ, POUR NOTRE QUALITE DE VIE ET CELLE DE NOS ENFANTS. BULLETIN D'ADHESION A COMPLETER SUR LA TROISIEME PAGE

CAR NOUS AMONS NOTRE ENVIRONNEMENT. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

### UN PROBLEME DE TAILLE !



Si nous avons tous du mal à imaginer ce que peut représenter une éolienne de 230 mètres de haut, il suffit de savoir que chacune d'elles représenterait les 3/4 de la hauteur de LA TOUR EIFFEL, ou PLUS DE 4 FOIS la hauteur du CLOCHER DE L'EGLISE DE MERVANS...

Pour tenter de minimiser les nuisances futures des éoliennes, on nous fait croire qu'elles n'auront que peu d'impact sur nos vies puisqu'elles seront « cachées dans les bois » !!! Mais ceci n'est qu'une grossière tromperie car il est démontré qu'UNE EOLIENNE DE 230M EST VISIBLE A 20KM A LA RONDE EN PLAIN.

### EOLIEN : LA VÉRITÉ



### AGISSONS, LE TEMPS NOUS EST COMPTÉ !

**2022 / CONSULTATION CITOYENNE**  
Plutôt que l'organiser eux-mêmes, les 3 maires ont décidé de confier la consultation à la société QÜEUA. Cette consultation est prise en charge financièrement par la CNR.

**NOTRE ASSOCIATION BRESSE INTACTE VILLERA À CE QUE LA MÉTHODOLOGIE SOIT DÉMOCRATIQUE ET L'ANALYSE IMPARTIALE**

**2023 / INSTRUCTION DU DOSSIER & DEMANDES D'AUTORISATIONS**  
Enquête publique, avis des conseils municipaux, avis de la préfecture.

**2024 / CONSTRUCTION**  
CAR NOUS AMONS NOTRE ENVIRONNEMENT. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

NOUS COMPTONS SUR VOTRE MOBILISATION

## ENSEMBLE DISONS NON A L'EOLIEN SUR LES COMMUNES DE DEVROUZE-DICONNE & VILLEGAUDIN

NE NOUS LAISSONS PAS IMPOSER CES VERRUES ENVIRONNEMENTALES PAR DES INVESTISSEURS QUI, LOIN DE CHEZ EUX ET SOUS DES PRETEXTES FAUSSEMENT ÉCOLOGIQUES, SONT PRÊTS A HYPOTHEQUER NOTRE CADRE DE VIE, NOTRE SANTÉ ET NOTRE PATRIMOINE PENDANT 25 ANS.



TOUT CELA EST TRES INQUIETANT !  
POUR DEFENDRE NOTRE ENVIRONNEMENT & NOTRE PATRIMOINE  
L'ASSOCIATION BRESSE INTACTE NE LACHERA RIEN !

1 – SOUTENEZ NOTRE ACTION en signant (si ce n'est déjà fait) et faisant signer cette pétition à vos voisins et renvoyez-la par mail ([bresse.intacte@outlook.fr](mailto:bresse.intacte@outlook.fr)) ou à l'adresse ci-dessous avant le 15 Mars 2022 :

Association BRESSE INTACTE  
4 route du Bouchat  
71330 DEVROUZE

NON aux éoliennes à Devrouze, Diconne et Villegaudin, je suis opposé(e) à ce projet

Nom, Prénom	Adresse	Signature

2 – REJOIGNEZ GRATUITEMENT\* L'ASSOCIATION « BRESSE INTACTE » afin que nous soyons plus forts pour empêcher ce projet, en nous retournant le bulletin d'adhésion ci-après à la même adresse.

\*les dons sont toutefois possibles pour nous aider à couvrir les frais de fonctionnement (dans l'attente d'un droit à réduction d'impôt).

Bulletin d'adhésion / Bulletin de soutien à l'Association « BRESSE INTACTE ».

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Tel : ..... Mail : .....

CAR NOUS AMONS NOTRE ENVIRONNEMENT. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## L'EOLIEN : UNE GRANDE TROMPERIE NATIONALE !

L'EOLIEN EN FRANCE : UN NON-SENS ÉCOLOGIQUE & ÉCONOMIQUE UN PARI « PERDANT-PERDANT » !

Le développement de l'éolien en France n'a en réalité aucune utilité pour notre pays : on nous propose en effet de remplacer de l'énergie peu coûteuse, fiable et remarquablement décarbonée à plus de 90% par une énergie très coûteuse, néfaste à l'environnement et non fiable (!'éolien n'a qu'un faible rendement car il ne fonctionne que lorsqu'il y a du vent!).



L'industrie éolienne apporte peu à notre pays sur le plan économique car la plupart des composants sont fabriqués en Chine et dans d'autres pays européens. Elle nous coûte par contre très cher car cette énergie non compétitive ne peut vivre qu'à renfort de subventions de l'état financées par nous, contribuables. A titre d'exemple, EDF, obligée d'acheter l'énergie éolienne produite par les opérateurs, a surpayé ces achats à hauteur d'1 milliard d'euros au titre du premier trimestre 2021 (Tribune « Le Monde » du 19/04/2021), **surcoût pris en charge par l'état avec nos impôts !**



Nous devons pourtant tirer les leçons de l'expérience Allemande, **échec cuisant dans ce domaine** : après plus de 20 ans de recul, la Cour Fédérale des Comptes Allemande (Rapport du 04/04/2021) a révélé que les 500 milliards d'euros investis par l'Allemagne dans le développement de l'éolien n'ont pas permis de faire baisser le taux d'émission de CO2 de ce pays, car ce développement a dû être accompagné de la réouverture de centrales à gaz et à charbon extrêmement polluantes afin de compenser l'insuffisance de production d'électricité, du fait du caractère non fiable et intermittent de l'éolien !

Il est démontré aujourd'hui que là où sont implantées des éoliennes, la valeur des habitations des riverains chute en moyenne de 20 à 40 %. Cette perte de valeur est désormais reconnue par la justice (Tribunal Administratif de Nantes). Par ailleurs, des problèmes de santé publique surgissent partout où sont implantées des éoliennes : c'est le **syndrome éolien** désormais reconnu qui se traduit notamment par des sensibilités aux infrasons, des pertes de sommeil, maux de tête, des dépressions nerveuses.

Les seuls véritables bénéficiaires de l'industrie éolienne sont en réalité les opérateurs (CNR et tous ses concurrents) qui sont les principaux vrais gagnants à en juger par la rentabilité extraordinaire procurée par l'exploitation des éoliennes, en second lieu les fabricants étrangers d'éoliennes et dans une moindre mesure les collectivités (à titre d'exemple, le revenu annuel serait à 6 000 € pour Diconne, 12 000 € pour Devrouze et Villegaudin selon les estimations de CNR) .... **TOUT ÇA POUR ÇA !**

Résultats : l'état Allemand a supprimé progressivement ses aides, la facture d'électricité du consommateur a triplé en Allemagne, et nombre d'exploitants d'éoliennes se sont évaporés en laissant leurs parcs à l'abandon et en laissant prospérer ainsi de véritables friches industrielles.

CEST CE QUI NOUS ATTEND EN FRANCE SI NOUS NE RÉAGISSONS PAS MAINTENANT !

REJOIGNEZ NOUS POUR DIRE DEFINITIVEMENT NON A CE PROJET INUTILE, SCANDALEUX ET NEFASTE POUR L'ENVIRONNEMENT, POUR NOTRE SANTÉ, POUR NOTRE QUALITE DE VIE ET CELLE DE NOS ENFANTS.

MOBILISEZ VOUS EN PARTICIPANT À LA CONSULTATION CITOYENNE

CAR NOUS AMONS NOTRE ENVIRONNEMENT. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Tract distribué dans les boîtes aux lettres de Devrouze, Diconne et Villegaudin avec une invitation à se mobiliser lors de la consultation citoyenne (encadré vert)